

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**PROJET D'APPUI A LA FILIERE BLE DANS LA
REGION DE TOMBOUCTOU
(« ALKAMA »)**

**NAVISION CODE: MLI 06 021 11
DGCD CODE: NN 3003733**



Table de matières

1. ANALYSE DE LA SITUATION	3
1.1. <i>Analyse du secteur de la filière blé</i>	3
1.2. <i>Validation de l'identification</i>	5
2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'INTERVENTION	8
2.1. <i>Stratégie d'intervention</i>	8
2.2. <i>Bénéficiaires et zone d'intervention</i>	11
3. PLANIFICATION OPERATIONNELLE	12
3.1. <i>Objectif global</i>	12
3.2. <i>Objectif spécifique</i>	12
3.3. <i>Résultats</i>	12
3.4. <i>Activités</i>	12
3.5. <i>Indicateurs et sources de vérification</i>	20
3.6. <i>Conditions préalables</i>	23
3.7. <i>Hypothèses et risques</i>	23
3.8. <i>Conditions de la durabilité</i>	24
3.9. <i>Acteurs dans la mise en oeuvre et technique d'exécution</i>	26
3.10. <i>Prise en compte des thèmes transversaux</i>	29
4. RESSOURCES NECESSAIRES ET PLANNING FINANCIER	31
4.1. <i>Ressources humaines de la Cellule d'Appui et de Coordination</i>	31
4.2. <i>Matériel et équipement</i>	31
4.3. <i>Ressources financières</i>	32
5. MODALITES D'EXECUTION	34
5.1. <i>Principes et responsabilités</i>	34
5.2. <i>Cadre institutionnel et structure de gestion</i>	36
5.3. <i>Gestion financière</i>	41
5.4. <i>Rapportage, Suivi et évaluation</i>	46
5.5. <i>Fermeture du projet</i>	48
5.6. <i>Mécanisme d'approbation des adaptations du DTF</i>	48
6. CADRE LOGIQUE	50
7. ANNEXES	53
7.1. <i>Chronogramme indicatif d'activités</i>	53
7.2. <i>Budget détaillé (EUR)</i>	55
7.3. <i>Budget de la contribution belge par année (EUR)</i>	58
7.4. <i>Tableau des acteurs de mise en oeuvre et Procédures de partenariat</i>	61
7.5. <i>Termes de référence indicatifs –personnel Cellule d'Appui et de Coordination</i>	65
7.6. <i>Termes de référence indicatifs – Contrats prestataires de Services / consultants</i>	69
7.7. <i>Critères d'éligibilité pour les micro-projets : principes de base</i>	73

1. Analyse de la situation

1.1. Analyse du secteur de la filière blé

La culture du blé est une tradition séculaire dans le nord du Mali, où elle a été introduite à l'occasion des échanges avec l'Afrique du Nord il y a plusieurs siècles (entre le XIème et le XIVème siècle). La région de Tombouctou concentre la quasi-totalité¹ de la production de blé au Mali, laquelle se pratique dans les plaines irrigables et de décrue, situées principalement sur 13 communes des territoires des cercles de Diré et Goundam, comme l'illustre le cadre suivant. Le blé est produit en grande majorité sur des Périmètres Irrigués Villageois (P.I.V.), sur une superficie moyenne de 16 hectares, en général sur des extensions de périmètres dédiés à la culture du riz (le blé se cultive sur des terres limoneuses légèrement surélevées par rapport au niveau des bras du fleuve Niger et des lacs). Les superficies de culture de décrue se sont fortement réduites ces dernières années. Une étude citée dans de nombreux documents² établit l'existence de 45.000 hectares exploitables pour le blé en contre-saison dans la région, soit plus de 20 fois supérieure à la moyenne actuelle.

Tableau 1 Aires de production de blé irrigué par commune

Cercle	Commune	Superficie moyenne de blé irrigué 1997-2006 (has)	Nombre de groupements ou périmètres
Diré	Diré	36	9
	Tienkour	21	7
	Kondi	54	7
	Bourem Sidi Amar	386	N.d.
	Arham	110	8
	Kirchamba	111	11
	Gari	48	2
	Dangha	337	20
	Garbakoira	98	4
	Haibongo Sareyamou	154 26	7 N.d.
Total Diré		1406	
Goundam	Douékiré	523	25
	Kaneye	33	1
Total Goundam		543	
Tombouctou	Alafia	19	N.d.
	Bourem Inaly	8	N.d.
	Lafia	1	N.d.
Total Tombouctou		41	
Niafunké	Soboundou	30	N.d.
	Soumpi	32	N.d.
Total Niafunké		28	
	Gourma Rharous	6	N.d.
Total Rarhous		6	N.d.
TOTAL REGIONAL		2025	

¹ des essais de production de blé sont en cours à l'Office du Niger à Ségou

² La méthode de calcul n'est pas explicitée dans les références

Les principaux problèmes liés à **la production de blé** dans la région ont été identifiés comme suit :

- conception artisanale des périmètres irrigués entraînant d'importantes pertes en eau et des coûts de production élevés ;
- système d'irrigation par moto pompage coûteux à opérer et maintenir;
- recherche quasi inexistante sur le blé et difficulté d'acquisition de semences sélectionnées;
- difficultés d'approvisionnement en intrants en raison de l'enclavement des zones de production;
- faible niveau d'organisation des producteurs et d'articulation au marché;
- forte concurrence du riz dont les rendements sont meilleurs, la culture plus aisée et le marché moins étroit, et dont la période de récolte coïncide souvent avec la préparation des parcelles de blé ;
- absence de la mécanisation des travaux en particulier le labour et le battage;
- insuffisance de ressources des services d'appui conseil ;
- rareté et coûts élevés de la main d'œuvre salariée ;
- prix du blé déprimé en raison du coût de transport et de la concurrence des farines importées.

Cet ensemble de facteurs limitants réduit la rentabilité du blé pour les producteurs, en raison des prix peu compétitifs sur le marché national dominé par deux minoteries, bien que des créneaux plus profitables existent sur le marché local à condition de pouvoir stocker le grain. Le seuil de rentabilité est à peine atteint avec un rendement de 3,0 T/ha et un prix de 125 FCFA/kg, soit les résultats moyens déclarés par le projet PACCEM pour les producteurs encadrés par ce projet pour la campagne 99/2000. Pour la campagne de 2002/2003, le PACCEM déclare un seuil de rentabilité autour de 2.6 T/ha, avec un prix de 126 FCFA/kg. Le blé n'est plus, depuis plusieurs années déjà la spéculation dominante de la région de Tombouctou. Il a cédé progressivement sa place au riz et, en contre-saison aux spéculations comme le cumin et l'anis. Cependant le blé reste fondamental pour la sécurité alimentaire et contribue, bon an mal an, à l'amélioration des revenus des producteurs.

La transformation artisanale du blé, autre activité économique traditionnelle de la région, mise en oeuvre par les femmes dont certaines sont organisées en associations et coopératives, permet de mettre sur le marché local, une série de produits de consommation courante et de luxe très prisés dans le Nord du Mali jusqu'à Mopti, et également en demande de la part de la diaspora « nordiste » à Bamako : pain traditionnel « takoula », vermicelles, couscous, toukassou, beignets etc. Les principales contraintes de cette production sont :

- la fragmentation du marché et la faible demande pour certains produits ;
- la qualité et en particulier l'hygiène des produits;
- les coûts de production élevés en raison du mode de production ;
- l'absence d'une « image de marque » sur le marché.

1.2. Validation de l'identification

La stratégie développée dans le document d'identification a été validée en grande mesure par la mission de formulation, bien que plusieurs aspects particuliers de la problématique et de la stratégie d'intervention appellent des commentaires et correctifs.

L'identification des problèmes a été bien centrée en particulier sur les aspects suivants :

- Au niveau des limites du système de production et de la nécessité, pour assurer la rentabilité de la culture, il convient de cibler les contraintes majeures que sont la maîtrise de l'eau et de la fertilisation, l'amélioration de la qualité des semences, les économies en main d'oeuvre au niveau du labour et du battage, l'accès opportun et à meilleur coût aux intrants de qualité, la capacité de commercialisation groupée;
- Les problèmes de la transformation artisanale en termes de qualité, quantité et salubrité des produits;
- Les problèmes de la commercialisation et la difficulté de la rentabiliser avec les niveaux actuels de production, les coûts élevés de production, la compétition des produits importés et l'enclavement des zones de production;
- L'insuffisance des niveaux de capacités de gestion des coopératives de paysans et de leur faïtière, ainsi que des coopératives de transformatrices;

Des éléments additionnels de la problématique et des potentiels ont été identifiés par la mission de formulation :

- L'importance fondamentale du blé dans la stratégie de sécurité alimentaire de la région de Tombouctou en général laquelle explique en grande partie la survie de la culture en temps difficiles;
- L'importance culturelle du blé comme patrimoine traditionnel de la région et la fierté attachée à la culture et à ses produits de transformation;
- L'adéquation de stratégies de diversification des cultures de contre-saison par la majorité des paysans, avec l'introduction de cultures telles que l'anis, le cumin et les oignons qui, avec l'autoconsommation, contribuent à compenser la basse rentabilité du blé;
- L'absence générale de données quantitatives fiables sur les filières locales du blé, la consommation du marché local et son potentiel d'absorption et de valeur ajoutée;
- La situation de crise traversée par l'organisation faïtière Baabahuu Jici n'est guère reflétée dans l'identification : les deux tiers des coopératives affiliées ont été suspendus en raison d'impayés au niveau du crédit, et si des aspects politiques et socioculturels expliquent en partie le problème, il semble également évident que l'approche de monoculture du blé et d'articulation crédit en intrants- paiement en blé ont démontré leurs limites au niveau de la marge de commercialisation et des possibilités de capitalisation des producteurs;
- Le manque généralisé de capitalisation et d'analyse critique des nombreuses expériences d'appui à la filière blé et de gestion de périmètres irrigués villageois, limitent la capacité d'apprentissage des différents acteurs et le progrès d'une vision commune. Les structures de concertation de la filière mises en place ont pour le moment un caractère très institutionnel et politique et nécessitent, pour enrichir leur réflexion, une meilleure alimentation d'informations émanant du terrain.

Ces considérations, qui ajoutent du poids à la relevance de l'intervention, appellent à préciser certains éléments de la stratégie d'intervention laquelle, par ailleurs a été vérifiée comme globalement adéquate par la mission de formulation :

- L'approche filière intégrée doit être portée par une combinaison de stratégies de valorisation des opportunités, dans lesquelles le développement du marché local du blé et de ses produits de transformation doit jouer un rôle fondamental; l'expansion de la culture aux 40.000 hectares irrigables et sa compétitivité avec le blé importé restent un objectif potentiel à plus long terme, soumis à des contraintes d'enclavement et de marché international sur lesquelles le projet n'aura aucune prise.
- Le renforcement de la viabilité de la filière blé à Tombouctou ne peut se faire par une approche purement agronomique de modernisation, la monoculture du blé n'ayant que peu de possibilités de rentabiliser les investissements dans les conditions actuelles; il faut donc cibler le blé comme la culture pivot dans le cadre d'une stratégie de diversification de la contre-saison visant à optimiser l'utilisation des infrastructures, de l'équipement et de la main d'oeuvre.
- L'investissement dans des infrastructures (périmètres irrigués, installation de stockage, ateliers de transformation) et dans des équipements (motopompes, mécanisation) ne peut être abordé que dans une approche intégrée de viabilité économique globale des systèmes de production et de transformation au risque de répéter les travers des interventions antérieures (investissements surdimensionnés, manque de capacité de maintenance et renouvellement); ce que le projet doit promouvoir, c'est une gestion rationnelle de la production et de la transformation sur des objectifs clairs et réalistes, avec la levée graduelle des contraintes au fur et à mesure du développement des capacités. Vu les résultats plutôt mitigés de nombreuses expériences en la matière, il paraît risqué de proposer d'emblée des schémas d'appui à la mécanisation, stockage etc sans une phase préalable de pilotage et de validation.
- Le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs et des transformatrices passe par une analyse participative et critique des expériences, et il semble prématuré, dans la situation actuelle, de miser toute la structure faîtière de fourniture en intrants et de commercialisation du blé et des produits de transformation sur Baabahuu Jici. Bien que les acquis de cette organisation doivent être renforcés, il semble prudent de rechercher une stratégie fédératrice « de bas en haut » autour d'initiatives concertées et graduelles sans créer pour autant de dualités.
- L'approche participative avec les bénéficiaires directs doit s'accompagner d'un renforcement considérable des capacités des acteurs d'appui à la filière dans le cadre de la décentralisation (services techniques décentralisés, chambre d'agriculture, collectivités locales, prestataires, entreprises, SFD). Le projet ne peut se substituer aux capacités locales insuffisantes vu le caractère à long terme de l'effort nécessaire, et financer des effectifs d'encadrement additionnels pose de sérieux problèmes de pérennisation.
- La recherche agronomique n'est pas suffisante pour le développement de la filière et doit être accompagnée par une recherche appliquée en milieu paysan, mais aussi par un pilotage et une capitalisation de bonnes pratiques en matière de gestion, et une recherche appliquée pour améliorer la quantité et qualité des produits transformés;
- Le renforcement de l'articulation de la filière doit aussi s'organiser autour d'un processus collectif d'apprentissage et de réflexion, autour d'un suivi de tous les aspects du développement de la filière, et pas seulement sur des structures de concertation au niveau institutionnel et politique;
- La Table Régionale de Concertation telle quelle, compte un nombre élevé de membres dont plusieurs n'auront qu'un lien indirect avec le projet, et ne serait pas efficace comme

Structure Mixte de Concertation Locale. D'autre part, les projets et la Direction Régionale d'Agriculture y sont normalement représentés et ont un rôle fondamental à y jouer, et se retrouveraient ainsi juge et partie. Une structure représentative plus restreinte ferait mieux l'affaire;

- Le budget alloué à la valorisation de la contribution malienne est basé sur le budget total des structures régionales du Ministère de l'Agriculture lesquelles en aucun cas ne seraient consacrées totalement au fonctionnement de la filière blé, ce qui justifie une réévaluation de cet apport.

Au vu de plusieurs de ces observations, la formulation de l'objectif spécifique a été modifiée afin de faire apparaître plus clairement trois aspects:

1. L'importance du blé dans la stratégie globale des exploitants d'optimiser l'utilisation des ressources au niveau de la contre-saison; il convient en particulier d'éviter les interventions qui encouragent ou imposent une monoculture de fait du blé, allant à l'encontre des stratégies de minimisation des risques des agriculteurs.

2. L'importance de la création des capacités de gestion à tous les niveaux de la filière; par capacités de gestion on entend non seulement les aspects productifs, mais aussi les capacités organisationnelles, d'articulation et de négociation des producteurs et des transformatrices, et les capacités institutionnelles des structures d'appui.

3. La dimension régionale de la compétitivité de la filière, point de départ pour sa consolidation : la consolidation de la filière commence par le développement des niches de marché spécifiques au niveau local.

Au niveau des indicateurs, il est important de signaler le manque de données chiffrées cohérentes et incontestées sur les principaux paramètres productifs et économiques de la filière. **De nombreuses sources locales appellent en particulier à la prudence sur l'utilisation d'objectifs irréalistes de rendement par hectare, en considérant que la rentabilité de la production, principal indicateur pour les producteurs, ne passe pas uniquement par l'augmentation des rendements mais aussi et surtout par une meilleure efficacité du système de production et de commercialisation.** L'établissement d'une ligne de base au démarrage du projet devra permettre de chiffrer certains indicateurs de la manière la plus réaliste et en concertation avec tous les acteurs intéressés.

Le cadre logique reste organisé autour des trois axes définis (production et commercialisation du blé, transformation artisanale, articulation des acteurs de la filière) et la stratégie de développement a été précisée.

2. Orientations stratégiques de l'intervention

2.1. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention proposée est basée sur le constat que la filière blé est porteuse au niveau de la région de Tombouctou, de par l'expérience accumulée par les producteurs et les transformatrices, grâce à son rôle dans la stratégie de sécurité alimentaire combinée à la production d'excédents commercialisables en contre-saison, et grâce aussi au développement d'une culture de consommation de blé sous une multitude de formes créant des niches spécifiques au niveau du marché local et régional. Quant à sa compétitivité au niveau de la production céréalière nationale, bien que le marché semble capable d'absorber les excédents commercialisables, elle reste douteuse en raison de contraintes liées à l'importation de blé subsidié et à l'enclavement de la région de production. Pour ces raisons, à moyen terme la stratégie la plus prometteuse est de renforcer la filière au niveau local en visant l'amélioration à trois niveaux interdépendants :

- La **viabilité** de la filière, c'est-à-dire le maintien et le renforcement de son rôle dans la stratégie des paysans et transformatrices en combinant un apport croissant à la sécurité alimentaire et une capacité de répondre à la demande diversifiée des marchés avec des avantages comparatifs liés à sa spécificité;
- La **productivité** de la filière, c'est-à-dire sa capacité de répondre aux demandes de l'autoconsommation et des marchés de manière profitable pour les producteurs, transformatrices et autres acteurs de la filière;
- La **compétitivité** de la filière, c'est-à-dire sa capacité d'occuper des parts croissantes de marchés dans des niches spécifiques.

Ces dimensions sont évidemment liées, une plus grande productivité favorisant la viabilité de la filière et sa compétitivité par l'augmentation de la valeur ajoutée aux différents échelons. La viabilité et la productivité sont aussi fonction de l'articulation entre les acteurs et de la multiplication des opportunités qu'elle permet, par exemple au fait que la transformation puisse trouver des avantages comparatifs à se fournir en blé produit localement, et les producteurs des avantages comparatifs à fournir de préférence ces marchés locaux.

Cette approche focalise donc les producteurs de blé de la région et les transformatrices traditionnelles afin d'augmenter la quantité et qualité de leur production dans une optique de diversification et de compétitivité. Elle se doit de respecter les stratégies plus larges de réduction des risques liés aux aléas du climat et des marchés tels que la diversification des spéculations.

Le projet se conçoit comme une contribution à la lutte contre la pauvreté (par la création d'emplois viables liés à la filière et par l'augmentation des revenus) et contre l'insécurité alimentaire (par la contribution de la production de contre saison à l'autoconsommation des familles rurales et par la diversification des sources de revenus). Cette contribution consistera donc à créer les conditions de la viabilité de la filière (exprimée par la diversité des produits et débouchés et des emplois correspondants qui augmentent la capacité d'adaptation), de l'amélioration de sa productivité (exprimée par l'augmentation de la production et des revenus dérivés) et de sa compétitivité (exprimée par l'augmentation des parts de marché).

Le renforcement de la filière locale de blé nécessite une combinaison d'approches qui s'inscrivent dans les choix de politique de développement de la République du Mali et de la Coopération belge, et qui visent à assurer l'adéquation aux réalités locales et la pérennité des acquis de l'intervention. Cette stratégie cherche à recentrer l'intervention sur le développement des capacités et la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux de la filière, avec un processus graduel de validation des bonnes pratiques techniques et de gestion, la construction d'expériences communes à tous les niveaux de la gestion de la filière (production, transformation, commercialisation, gouvernance et services d'appui).

Le contexte politique de la Loi d'Orientation Agricole et de la décentralisation permet de définir clairement le champ d'action du projet en termes d'acteurs institutionnels. Il s'agit, au premier chef, des services techniques déconcentrés, de la Chambre Régionale d'Agriculture et des collectivités territoriales combinant leurs rôles respectifs d'appui conseil, de suivi, d'animation, de planification et de maîtrise d'ouvrage pour appuyer les producteurs et transformateurs de la filière, par le biais de leurs organisations professionnelles. En second lieu, il s'agit d'appuyer la mise en oeuvre opérationnelle des mécanismes de concertation et de suivi de la filière. Pour ce faire, l'intervention du projet, d'autant qu'elle se définit dans un cadre à moyen terme (4 campagnes de production), doit se caractériser comme une dynamisation de l'articulation des différents acteurs de la filière et un apport au développement de leurs capacités respectives, et non comme une intervention de substitution destinée à prioriser quelques réalisations physiques et formations techniques à court terme sans garantie de pérennisation. Le projet doit jouer un rôle de **facilitateur** du développement des capacités des différents acteurs avec un ancrage institutionnel cohérent avec cette approche.

Les principaux axes stratégiques sont les suivants :

- **Approche filière intégrée** : le projet abordera tous les maillons fondamentaux de la filière blé (production, transformation, commercialisation, fourniture d'intrants, services d'appui) avec une vision de l'adéquation des systèmes de production et de transformation aux opportunités et exigences du marché, tout en respectant les stratégies fondamentales d'adaptation des paysans qui cherchent à répartir le risque et maximiser la sécurité alimentaire et de revenus en diversifiant la production et en combinant divers sous-systèmes de production.
- **Approche itérative de recherche-développement** : l'amélioration de la productivité et compétitivité de la filière passe par la validation d'innovations permettant d'alléger les contraintes techniques et de gestion, à différents niveaux de la filière. Les acquis accumulés par les interventions précédentes ou en cours seront identifiés et les écueils rencontrés évités.
- **Participation** : le projet basera sa stratégie sur la participation de tous les acteurs de la filière, en commençant par les exploitants familiaux et les transformateurs, développant des processus itératifs d'analyse participative afin d'assurer l'adéquation des interventions et leur appropriation par les bénéficiaires directs.
- **Renforcement des capacités locales et appui à la décentralisation** : le projet évitera la substitution des compétences en cherchant à renforcer les capacités de tous les acteurs dans le cadre de leur rôle respectif dans la filière.
- **Viabilité économique, sociale et institutionnelle** : les innovations techniques et mécanismes de gestion doivent présenter des caractéristiques de viabilité dans les conditions réelles de la filière, avec le minimum de distorsions dues à l'intervention du projet.

- **Gradualité** : les investissements doivent correspondre le plus possible au rythme du développement des capacités de gestion et éviter de créer des risques de décapitalisation.
- **Complémentarité de l'intervention** : le projet ne cherchera en aucun cas à substituer des interventions existantes mais au contraire, à rationaliser ses investissements en cherchant les opportunités de complémentarité et de synergie.

La stratégie du projet s'inscrit dans les objectifs stratégiques de développement de la filière blé de la manière suivante :

1. Créer les conditions d'une compétitivité durable de la production régionale de blé :
 - consolider le blé comme culture pivot de contre-saison en augmentant sa productivité et en réduisant les coûts de production (optimisation et amortissement global des investissements sur tout le système de production),
 - promotion de petites unités de transformation répondant à des normes de qualité exigeantes et compétitives
 - réduire le coût de commercialisation (vente groupée mais aussi stratégie de mise en marché et recherche de niches avec avantages comparatifs, marketing, packaging, publicité sur base de l'image de marque de Tombouctou)
 - redynamiser la recherche développement en station et en milieu paysan (variétés, production de semences, pratiques culturelles, techniques de transformation, critères de qualité mais aussi bonnes pratiques de gestion et d'organisation comme thème de recherche appliquée)
2. Assurer le renforcement de l'encadrement technique en matière de recherche, de culture du blé et de transformation artisanale :
 - renforcer les capacités de suivi et d'appui technique de la Direction Régionale d'Agriculture et de la Direction Régionale de Génie Rural
 - appuyer l'IER pour poursuivre et consolider le programme de sélection et recherche sur le blé et développer des alternatives techniques pour la transformation
 - renforcer les capacités d'appui organisationnel et de gestion de la Chambre d'Agriculture
 - créer les capacités d'appui et de suivi aux groupements de transformatrices au niveau de la Direction Régionale de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, accompagner la maîtrise d'ouvrage au niveau des communes.
3. Assurer le renforcement des capacités des producteurs, des artisanes transformatrices et de leurs organisations :
 - appuyer le renforcement intégré de capacités techniques (itinéraires techniques, maîtrise des infrastructures et équipements, recherche appliquée), des capacités administratives et organisationnelles (légalisation, gestion administrative et comptable, planification, suivi et évaluation etc) et des capacités commerciales (stratégies de marché et de capitalisation, calcul des coûts, gestion du crédit etc). Une approche modulaire dans laquelle chaque organisation développe graduellement « son » projet avec l'appui et l'accompagnement nécessaire, est la plus à même de générer des expériences de référence. L'appui à l' (aux) organisation(s) faitière(s) doit se faire sur base de la valeur ajoutée par rapport aux OPAs de base et avec des critères encore plus rigoureux de viabilité et de gradualité.
4. Faciliter l'accès à des financements adaptés aux organisations de producteurs et d'artisans transformateurs :

- appuyer la couverture des Structures de Financement Décentralisées vers les producteurs et les transformateurs, en les aidant à développer les produits financiers les plus adaptés et les plus viables (avec une approche globale de la rentabilité des investissements, par exemple éviter l'amortissement du matériel d'irrigation sur une seule culture).
5. Renforcer le cadre de concertation des acteurs de la filière blé :
- faciliter et promouvoir un processus d'évaluation participative des problèmes et des expériences de travail technique, organisationnel et commercial de la filière blé, organisé à la base avec les acteurs de terrain et permettant ainsi d'améliorer le développement d'une vision stratégique adaptée au niveau du CONAFIB et de la Table Régionale de Concertation.

2.2. Bénéficiaires et zone d'intervention

Les bénéficiaires directs du Projet sont les exploitants familiaux producteurs de blé et les artisanes transformatrices de blé au niveau de la région de Tombouctou.

La zone d'intervention se concentrera dans les communes situées autour des aires de production, mais aussi dans les centres urbains où se concentre le marché régional et la transformation artisanale du blé local. Dans la pratique les activités d'extension agricole seront basées à Diré et Goundam, avec extension dans les communes des autres cercles de la région où la culture du blé s'est établie encore à petite échelle mais où des potentiels d'expansion existent. De fait la Table Régionale de Concentration de la Filière Blé inclut des représentants des 5 cercles constituant la région.

Les **bénéficiaires directs** devront remplir des conditions minimales d'organisation pour pouvoir qualifier aux différents mécanismes d'appui du projet. Ces critères seront établis et concertés au niveau du diagnostic initial, et affinés progressivement. A l'heure actuelle on dénombre environ 6.000 producteurs, la plupart organisés au sein d'environ 100 groupements et (pré)coopératives opérant de petits périmètres irrigués villageois (PIV). Il existe d'autre part de nombreux exploitants produisant du blé au niveau de maraîchage. Des groupements de femmes opératrices de batteuses polyvalentes existent, et potentiellement la formule G.I.E. pourrait s'étendre à d'autres services (fourniture de semences, gestion de motopompes etc). Les artisanes transformatrices comptent quelques associations au niveau de Tombouctou, Diré et Goundam, ainsi que des centaines d'artisanes non regroupées. Le diagnostic de départ permettra de dénombrer les bénéficiaires directs et de connaître leur niveau exact d'organisation.

Les **bénéficiaires** indirects du projet sont les structures et acteurs d'appui et de gouvernance de la filière, dont les capacités se verront renforcées par l'intervention : services techniques déconcentrés, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, opérateurs, Table Régionale de Concertation etc (voir tableau 2).

3. Planification opérationnelle

3.1. Objectif global

Contribution à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement de la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention.

3.2. Objectif spécifique

Amélioration de la viabilité et productivité de la filière blé comme source stratégique de revenu et de sécurité alimentaire pour les familles rurales et urbaines de la région de Tombouctou, par le renforcement des capacités techniques et de gestion et l'amélioration de l'articulation des acteurs de la filière locale.

3.3. Résultats

Le projet compte trois résultats, correspondant aux différents bénéficiaires directs et indirects.

Résultat 1 (Composante « Appui aux Producteurs de Blé »)

Les producteurs organisés ont acquis les capacités d'augmenter la productivité et la rentabilité du blé dans le cadre de la consolidation des systèmes de production de contre-saison.

Résultat 2 (Composante « Appui aux Transformatrices de Blé »)

Les transformatrices artisanales de blé ont acquis les capacités d'améliorer la productivité et rentabilité de leurs activités, contribuant à consolider la compétitivité du blé sur le marché local

Résultat 3 (Composante « Renforcement de la gouvernance et services d'appui à la filière blé »)

Les acteurs appuyant la filière blé ont acquis un niveau de structuration et de capacités permettant d'étendre, approfondir et pérenniser les acquis.

3.4. Activités

3.4.1. Types d'activités

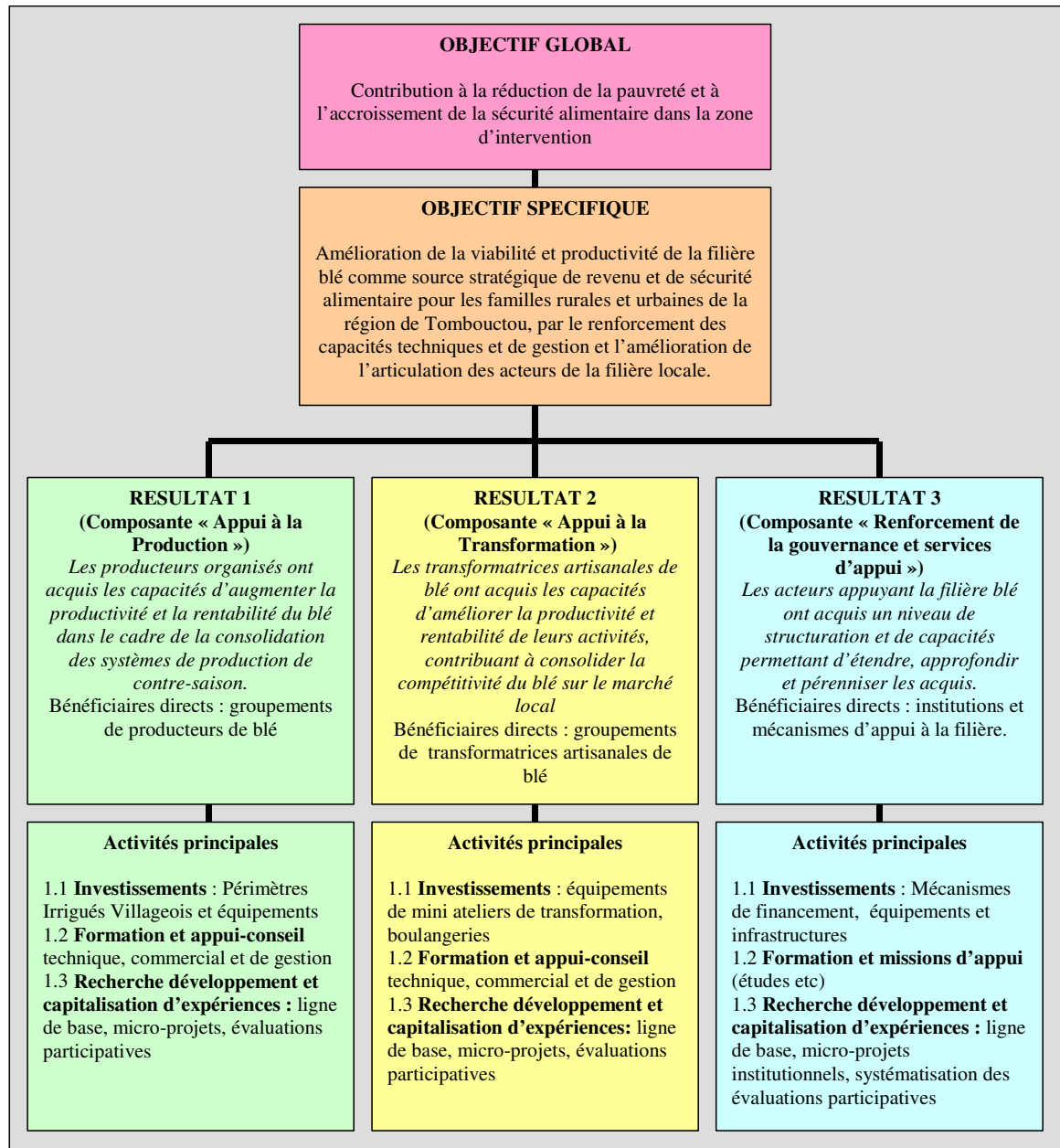
Les activités du projet sont organisées pour chaque résultat à trois niveaux, correspondant aux instruments et mécanismes d'intervention utilisés :

1. **Investissements** : ce sont les activités nécessaires pour assurer les investissements en infrastructures, équipement et mécanismes d'appui à la filière. Il s'agit soit de projets d'investissement en infrastructures communautaires (périmètres irrigués villageois de contre-saison, infrastructure de stockage,...), soit des mécanismes d'appui financier (fonds de garantie).
2. **Formation et appui conseil** : ce sont les activités nécessaires pour le développement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales et administratives. Il s'agit des services d'appui institutionnel (Directions Régionales,

Chambres d'Agriculture, Communes) et des prestataires de services d'appui (ONGs, Bureaux d'Etudes, consultants).

3. **Recherche-développement et capitalisation d'expériences** : ce sont les activités nécessaires afin de développer et valider les innovations techniques, organisationnelles et de gestion. Sont incluses les activités de recherche en station et laboratoire (IER), les microprojets expérimentaux et les échanges d'expériences au niveau des groupements et OPAs, et les activités de diagnostic et d'évaluation participative.

Fig. 1 Schéma général de l'intervention



3.4.2. Composante d'appui aux producteurs de blé (Résultat 1)

Cette composante a comme bénéficiaires directs les exploitants familiaux (hommes et femmes) organisés en groupements tels que coopératives, GIE pour la production, le battage, la gestion de semences et la commercialisation etc, et les organisations faïtières actives dans l'appui à la production de contre-saison.

La stratégie d'exécution de cette composante du projet visera l'établissement d'un système de développement, validation et extension d'innovations techniques et de gestion, visant l'augmentation progressive de la productivité et rentabilité du système de production, avec une approche intégrée de rationalisation des coûts, augmentation des rendements et organisation de la commercialisation et de l'approvisionnement en intrants. Le projet visera l'intégration de ces innovations autour de périmètres pilotes, et d'un réseau d'agriculteurs de référence assurant la diffusion des innovations et l'échange horizontal d'expériences. Chaque groupement développera des initiatives propres de renforcement productif, administratif et commercial avec l'accompagnement nécessaire. Les innovations de gestion et d'organisation viseront à construire de manière graduelle, des capacités de gestion regroupée de l'approvisionnement en intrants et des opérations d'appui telles que le battage, la fourniture de semences, le stockage et de la commercialisation de la production. Les bonnes pratiques de gestion telles que l'administration de la redevance pour la maintenance, l'amortissement et renouvellement des infrastructures et des équipements, seront capitalisées et diffusées également au travers du réseau d'échanges.

Activité 1.1 : investissements en infrastructures et équipements pour l'appui à la production et à la commercialisation de blé

Le projet appuiera et financera le développement des infrastructures (Périmètres Irrigués Villageois, infrastructures de stockage et autres) et l'acquisition et la gestion des équipements nécessaires pour assurer la productivité et rentabilité de la production de blé en accord avec les stratégies productives et de gestion les mieux adaptées. Ces investissements répondront au moins aux besoins suivants :

- **Réhabilitation et aménagement de Périmètres Irrigués Villageois de contre-saison :** le projet appuiera la réhabilitation et aménagement sur la base de critères de faisabilité technique, économique et organisationnelle concertés durant la phase de démarrage et éventuellement adaptés par la suite. Seront éligibles en principe, les périmètres villageois artisanaux, l'extension de périmètres rizicoles aux aires adaptées à la culture du blé, et les nouveaux aménagements comptant avec une organisation paysanne préalable. La faisabilité des périmètres sera considérée dans le cadre de la contre-saison en général, sans exclusive de la diversification des spéculations. Un inventaire des périmètres potentiels sera établi durant le diagnostic participatif, et les investissements seront priorisés en concertation avec les bénéficiaires et les Collectivités Locales, et en tenant compte de la complémentarité avec les autres interventions en la matière. Sur la base des coûts actuels, le budget devra permettre d'aménager un maximum de 600 hectares, équivalents à 20-25 PIV. Les caractéristiques techniques seront déterminées en fonction des différentes expériences réalisées dans la région.
- **Infrastructures de stockage :** afin de permettre la gestion efficace des intrants et de la commercialisation, le projet pourra financer la construction et/ou l'aménagement d'infrastructures de stockage, en fonction de critères de faisabilité technique, économique

et organisationnelle concertés durant la phase de démarrage et éventuellement adaptés par la suite.

- **Équipements productifs et de commercialisation**: le projet pourra appuyer l'acquisition par les groupements de producteurs ou des G.I.E. prestataires de services, d'équipements productifs tels que Groupes Motopompes, batteuses, motoculteurs, moyens de transport, outillage, matériel d'emballage etc. Dans la mesure où ces équipements devraient être sujets de financement à crédit, l'appui du projet consistera à faciliter l'accès aux mécanismes de crédit décentralisés disponibles, en fonction des modalités établies en la matière après le diagnostic (voir activité 3.1). Dans certains cas, des petits équipements pourront être subsidiés dans le cadre de micro-projets expérimentaux. En principe le projet ne généralisera aucune intervention qui n'a pas été validée en termes de viabilité.

Aucun investissement ne sera consenti si des conditions minimales de capacité de gestion (amortissement et maintenance) ne sont pas réunies. Durant la phase de pilotage le projet développera les critères les plus adéquats pour l'éligibilité.

Activité 2.2 : Formation et appui conseil technique, commercial et de gestion pour la production de blé

Le projet coordonnera et financera, au moyen de contrat(s) de service avec un prestataire et de conventions avec les services techniques déconcentrés, des services de formation et d'appui conseil qui permettront aux groupements d'exploitants et à leurs organisations faïtières, de développer leurs capacités en matière d'optimisation des systèmes de production et de la gestion des intrants et de la commercialisation. Ces services couvriront au moins les aspects suivants :

- **Formation et appui conseil technique** : les groupements bénéficiaires recevront un appui en matière d'itinéraires techniques de la culture du blé, de l'irrigation, de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures et équipements et du stockage et conservation, de la gestion des semences etc, le tout en fonction de normes concertées entre les opérateurs, les services techniques déconcentrés et les exploitants. Ces normes seront régulièrement adaptées sur base des résultats de la recherche-développement et de la capitalisation d'expériences. La formation et appui conseil devront contribuer à la consolidation des organisations et assurer la formation de producteurs de référence capables de donner suivi aux différents programmes. L'appui à la production de blé tiendra en compte la synergie avec d'autres cultures dans le cadre des stratégies paysannes de contre-saison. Les agents de terrain des services déconcentrés et les animateurs de la Chambre Régionale d'Agriculture qui seront les principaux responsables sur le terrain, recevront l'accompagnement du prestataire spécialisé et bénéficieront de formation technique destinée à améliorer leur capacité d'appui conseil à la production de blé en accord avec les itinéraires techniques les plus adéquats (dans le cadre de la composante 3). Les Collectivités Territoriales bénéficieront d'appui conseil à la Maîtrise d'Ouvrage pour les périmètres irrigués et autres investissements.
- **Formation et appui conseil organisationnel et de gestion** : les groupements bénéficiaires (producteurs, faïtières, groupements de femmes pour le battage etc) recevront une formation et un suivi en matière d'application de bonnes pratiques d'organisation, légalisation, administration interne, tenue des comptes d'exploitation, comptabilité, planification et suivi etc, afin de contribuer à leur viabilité et à leur capacité de gérer les ressources communes, s'articuler avec les autres acteurs de la filière et développer leur vision.

- **Formation et appui conseil pour l'accès au marché** : les groupements bénéficiaires (producteurs, groupements de femmes pour le battage, organisations faitières etc) recevront une formation et un suivi en matière de gestion d'intrants, d'accès au crédit et de stratégies de commercialisation, tenue de comptes etc afin de développer leurs capacités de capitalisation à moyen et long terme sous formes de plans de commercialisation et de projets pilotes.

Activité 1.3 : recherche-développement et capitalisation d'expériences pour l'appui à la production et commercialisation de blé

Le projet contribuera aux nécessités d'innovations en matière de la production et commercialisation du blé par un ensemble d'activités de recherche-développement et de capitalisation participative d'expériences. Les activités fondamentales seront les suivantes :

- **Appui à la recherche agronomique en station** : le projet apportera un appui financier à la station de recherche de Diré qui relève de l'IER, afin de poursuivre et approfondir les travaux de recherche en cours sur la sélection et maintenance de variétés, et les pratiques culturales optimales. Le programme de travail accordé avec l'IER devra prendre en compte les nécessités à court, moyen et long terme et les synergies avec les programmes existants (Sasakawa Global 2000). Il devra contribuer au développement de mécanismes durables de fourniture de semences améliorées.
- **Appui à la recherche agronomique en milieu paysan** : le projet apportera un appui financier aux programmes d'expérimentation agronomique en milieu paysan, conçus comme microprojets gérés par les groupements dans le cadre des contrats de service d'appui conseil et en complémentarité avec d'autres initiatives en cours. Les thèmes d'expérimentation seront concertés entre les prestataires, les services techniques déconcentrés et les exploitants, et pourront faire l'objet de contrats de subvention au niveau des OPAs.
- **Appui à la capitalisation d'expériences**³ : au moyen d'un contrat de service avec un prestataire spécialisé, le projet mettra en place un dispositif de capitalisation d'expériences, initiant avec un diagnostic participatif de départ et poursuivant avec des évaluations participatives après chaque campagne, restituées au niveau des communes/cercles et du Comité de Suivi de la Table Régionale. La capitalisation d'expériences s'intéressera à toutes les dimensions de la production : agronomique, organisationnelle, de gestion et d'accès aux marchés, dégageant les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration dans tous les domaines pertinents.
- **Etudes et développement de stratégies de marché** : certaines études spécifiques seront financées en fonction des besoins d'identification des meilleures stratégies de marché, tant pour l'approvisionnement en intrants que pour la commercialisation du blé. Ces études pourront être identifiées dans le cadre du processus de capitalisation d'expériences.

3.4.3. Composante d'appui aux transformatrices de blé

Cette composante a comme bénéficiaires directs, les artisanes de la transformation du blé et les organisations qu'elles constituent afin d'appuyer leurs membres dans la production et la commercialisation des produits dérivés.

³ Cette activité est reprise au cadre logique et budget, pour des raisons de simplicité, sous la composante 3.

La stratégie de cette composante du projet, consistera à appuyer les associations d'artisans du blé à améliorer les techniques de la transformation de manière à augmenter la valeur ajoutée, visant les critères de qualité nécessaires pour la création de labels et la compétitivité sur les niches spécifiques de marché identifiées pour ces produits. L'échelle de production et les caractéristiques des produits devront à la fois, satisfaire ces critères, maintenir le caractère artisanal des produits, et bénéficier de l'image de marque associée à Tombouctou et son héritage culturel. Tout en cherchant à atteindre des objectifs de qualité labellisée, une approche graduelle, basée sur la capacité de gestion équilibrée des investissements, sera privilégiée et les investissements surdimensionnés seront évités. Le projet devra saisir les opportunités présentées par la Loi d'Orientation Agricole notamment en matière de traçabilité, de labellisation et de création d'Appellation d'Origine Contrôlée. Une collaboration avec l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) est souhaitable dans ce cadre.

Activité 2.1 : investissements en infrastructures et équipements pour l'appui à la transformation artisanale du blé

Le projet appuiera les organisations d'artisans de la transformation afin d'améliorer leurs infrastructures et leurs équipements. Les nécessités seront établies de manière participative et en fonction du diagnostic. Les investissements devront répondre à des critères clairs de faisabilité économique et de capacité de gestion et maintenance de la part des groupements, et à des principes de gradualité. En principe les investissements couvriront des éléments tels que :

- **Aménagement et équipement des ateliers de préparation des produits** : petits investissements destinés à améliorer les conditions d'hygiène et la productivité des processus artisanaux, de manière à assurer les critères de qualité correspondants. On veillera à ce que les investissements, outre leur compatibilité avec la bonne gestion économique, soient aussi adaptés au caractère associatif de la production et aux modes d'organisation socialement les plus viables.
- **Installations et équipement pour le conditionnement et le stockage** : en fonction des stratégies de commercialisation adoptées, les groupements seront appuyés pour établir la capacité de conditionnement de leurs produits la plus apte à satisfaire les critères de qualité et faciliter leur valeur ajoutée.

Le mode de financement des investissements sera déterminé durant la phase de pilotage en fonction du résultat de l'étude initiale et du diagnostic participatif, et prendra en compte les possibilités de capitalisation progressive des groupements d'artisans. Tous les investissements de type pilote qui justifient une subvention, pourront être financés dans le cadre de microprojets, tandis que les investissements remboursables seront couverts par les mécanismes de crédit (voir activité 3.1).

Activité 2.2 : Formation et appui conseil technique, commercial et de gestion pour la transformation artisanale du blé

Le projet coordonnera et financera, au moyen d'un contrat de service avec un prestataire spécialisé dans le développement d'entreprises associatives féminines, des services de formation et d'appui conseil aux groupements de femmes transformatrices de blé couvrant au moins les aspects suivants :

- **Formation et appui conseil technique** : les groupements bénéficiaires recevront un appui en matière d'amélioration des techniques de transformation, conditionnement et stockage des produits les plus porteurs. Cet appui diffusera des technologies progressivement validées en vue d'atteindre les objectifs commerciaux et de qualité définis durant la phase de pilotage, et assurera la formation des groupements d'artisans dans l'utilisation, la maintenance et la gestion des outillages et installations. Le prestataire aura dans ses responsabilités, celle d'appuyer le personnel de la Direction Régionale de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour développer des capacités d'appui aux groupements.
- **Formation et appui conseil organisationnel et de gestion** : les groupements de femmes transformatrices recevront une formation et un suivi en matière d'application de bonnes pratiques d'organisation, légalisation, administration interne, tenue des comptes d'exploitation, comptabilité etc, afin de contribuer à leur viabilité et à leur capacité de gérer les ressources communes, s'articuler avec les autres acteurs de la filière et développer leur vision.
- **Formation et appui conseil pour l'accès au marché** : les groupements de femmes transformatrices recevront une formation et un suivi en matière d'approvisionnement en intrants, d'accès au crédit et de stratégies de commercialisation, tenue de comptes etc afin de développer leurs capacités de capitalisation à moyen et long terme.

Activité 2.3 : recherche-développement et capitalisation d'expériences pour l'appui à la transformation artisanale du blé

Vu le caractère pilote de l'activité de technification de la transformation artisanale du blé, les études et activités de recherche développement auront une importance toute particulière. Les activités fondamentales seront les suivantes :

- **Etude du marché local du blé et de la compétitivité des produits de transformation artisanale** : le projet financera une étude du marché local des produits de transformation, des conditions de sa compétitivité en matière de coûts de production, volumes commercialisés, critères de qualité, présentation etc laquelle devra permettre d'orienter la stratégie de technification et de commercialisation des produits.
- **Développement de technologies alternatives** : dans le cadre d'une Convention avec l'IER, le projet financera des essais de technologies au niveau du Laboratoire de Technologies Alimentaires de la Recherche Agronomique à Sotuba (LTA) pour appuyer le processus de technification; éventuellement aussi, une mission d'appui de la part d'un organisme spécialisé au niveau international.
- **Micro-projets de validation d'innovations techniques et de gestion** : le projet apportera un appui financier pour l'essai et le pilotage des différentes innovations identifiées, dans le cadre du contrat de services d'accompagnement et d'appui conseil, auprès des groupements d'artisans, avant leur éventuelle diffusion. Ces innovations pourront être développées dans le cadre de microprojets.
- **Appui à la capitalisation d'expériences** : dans le cadre du contrat de service correspondant à la capitalisation d'expériences des trois composantes du projet, la transformation artisanale sera l'objet d'un diagnostic participatif de départ et poursuivant avec des évaluations participatives annuelles, restituées au niveau des communes/cercles et du Comité de Suivi de la Table Régionale.

3.4.4. Composante de renforcement de la gouvernance et des services d'appui

Cette composante bénéficie les producteurs et transformatrices au travers du renforcement des capacités des bénéficiaires indirects, les différents acteurs qui participent à la filière blé dans le cadre de sa gouvernance et des services d'appui : services d'appui technique du Ministère d'Agriculture (Directions Régionales d'Agriculture, du Génie Rural et de la Promotion de la Femme), Chambre Régionale d'Agriculture, Services Financiers Décentralisés, collectivités territoriales, entreprises de transport et de maintenance d'équipement, etc, ainsi que les instances de concertation de la filière (CONAFIB, Table Régionale de Concertation).

Cette composante du projet vise à renforcer la capacité de ces différents acteurs à contribuer au développement de la productivité et viabilité de la filière, et à consolider leur articulation autour d'une vision et d'objectifs communs.

Activité 3.1 : investissements dans le renforcement des mécanismes d'appui à la filière blé

Au niveau des investissements, le projet apportera un financement focalisé visant à lever des contraintes spécifiques dans le fonctionnement et l'articulation des mécanismes d'appui à la gouvernance tels que :

- **Viabilisation de l'accès au crédit** : en vue de permettre aux producteurs et aux transformatrices d'accéder aux services financiers décentralisés disponibles, des investissements tels que fonds de garantie spécifiques pourront être établis en fonction du diagnostic et avec des critères concertés de viabilité économique.
- **Appui à l'équipement des services techniques** : le projet pourra appuyer l'équipement des services techniques d'appui en fonction de nécessités prioritaires, sous formes de microprojets et sur base de conventions avec les institutions concernées: cet appui ne pourra couvrir des aspects normalement financés par la contrepartie malienne dans le cadre du projet (selon le budget du projet).
- **Services commerciaux** : dans certains cas, des services privés d'appui à la filière, tels que des ateliers de maintenance d'équipements, services de transport, stockage, etc pourraient bénéficier d'investissement facilitant leur appui au développement de la filière, sur base de critères stricts de viabilité économique, amortissement etc, avec des modalités financières à déterminer sur base de diagnostic.

L'appui aux mécanismes de crédit se fera en fonction d'études préalables, tandis que les institutions et prestataires pourront présenter des propositions de microprojets institutionnels subventionnés.

Activité 3.2 : Formation et appui pour le renforcement des structures de gouvernance et d'appui

Le projet fournira des services spécifiques d'appui et de formation aux acteurs de la filière afin d'augmenter leurs capacités et efficacité dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectives. Ces appuis pourront inclure des aspects tels que (liste non limitative) :

- Services Techniques décentralisés du Ministère de l'Agriculture : amélioration du système de suivi, renforcement des capacités techniques spécifiques des agents sur le thème du blé, etc

- Services de la Chambre Régionale d'Agriculture : renforcement des capacités des animateurs pour l'appui à la gestion, renforcement du système de suivi des OPAs, etc
- Collectivités Territoriales : appui à la Maîtrise d'Ouvrage pour la préparation des investissements, appui à la préparation des Plans de Développement Socioéconomiques et Culturels (PDSEC), etc
- Services Financiers Décentralisés : appui à la gestion, développement de nouveaux produits, etc..

Ces services seront rendus soit dans le cadre des contrats de service pour l'appui aux deux premières composantes (aspects techniques et de gestion de la production et transformation), soit dans le cadre de contrats de services spécifiques pour lesquels un budget est alloué.

Activité 2.3 : capitalisation d'expériences pour le renforcement des structures de gouvernance et d'appui

Dans le cadre du contrat de service consacré à l'animation du processus de diagnostic participatif et de capitalisation d'expériences, les acteurs d'appui à la filière seront bénéficiaires et participants au processus. Les agents de terrain des différents services participeront au diagnostic initial et aux évaluations participatives avec les groupements bénéficiaires, tandis que les collectivités territoriales et organismes déconcentrés participeront aux restitutions au niveau local. La restitution finale sera présentée en plénière aux instances de concertation de la filière (Table Régionale de Concertation et CONAFIB). Cette activité annuelle sera fondamentale pour le succès du projet et pour la construction d'une vision commune des problèmes et potentiels de la filière au niveau régionale (voir description au 5.4.1.).

3.5. Indicateurs et sources de vérification

Les principaux indicateurs de performance du projet et leurs sources de vérification sont décrits de manière indicative. Il est en effet important de préciser que, vu le manque de données vérifiables sur l'état et le fonctionnement de la filière blé sous tous ses aspects, l'établissement d'une bonne ligne de base est indispensable au suivi et à l'évaluation du projet. Cette ligne de base devra être établie au terme du diagnostic initial. Les indicateurs proposés au niveau du DTF et du cadre logique devront être ajustés et amendés (en particulier quant à l'aspect quantitatif) en fonction des résultats du diagnostic et inclus dans le premier Plan d'Activités Annuel ; ils pourront être ajustés encore par la suite selon l'évolution de la planification à l'issue de chaque phase d'évaluation participative annuelle.

Les indicateurs au niveau de résultat devront être traduits en **compromis contractuels** avec les principaux partenaires du projet. Chaque contrat de service ou convention devra spécifier l'apport spécifique aux indicateurs de résultat du projet et les sources de vérification, de manière à responsabiliser clairement chaque partenaire. Ce principe s'appliquera également aux organisations de bénéficiaires dans le cadre des conventions.

3.5.1. Indicateurs de l'objectif spécifique

Le principal indicateur est l'*augmentation du revenu net moyen dérivé du blé* et des produits de transformation. Le revenu net pourra être évalué au niveau d'un échantillon d'exploitants familiaux et de transformatrices en comparaison avec la ligne de base. D'autre part, la viabilité

de la filière pourra être évaluée dans certains cas sur base de l' *augmentation des parts de marché des produits locaux dans différentes niches* (quantités commercialisées en valeur absolue et en % de la demande estimée, en comparaison avec la ligne de base et les objectifs fixés annuellement) et de l'*augmentation du nombre de familles générant des réserves d'autoconsommation et des revenus de la filière blé* (sur base d'une généralisation de l'échantillon de référence des exploitants et transformatrices).

Il n'est pas possible d'avancer des objectifs chiffrés à l'augmentation de ces paramètres, en l'absence de la ligne de base. Au terme du diagnostic initial des objectifs chiffrés réalistes seront incorporés au cadre logique.

La principale source de vérification sera une enquête régulière auprès d'un échantillon représentatif des exploitants familiaux et des transformatrices, choisi au niveau du diagnostic de base et repris à chaque évaluation annuelle. Cet échantillonnage sera suivi dans le cadre de la formation des capacités de gestion des différents groupements, lesquelles devront inclure des mécanismes de suivi interne. Les coûts de production du blé seront établis de manière conforme à la logique paysanne de contre-saison (distinction entre coûts monétaires et main d'oeuvre familiale, valorisation de la production autoconsommée au coût d'opportunité, répartition des coûts et bénéfices entre cultures associées, revenu net calculé pour le blé et pour la contre-saison globale et par journée de travail familial investi). D'autres part les comptes des différents groupements de producteurs et organisation(s) faïtière(s) pour la production et la commercialisation de blé fourniront l'évolution des volumes commercialisés et leur valeur.

Le bon suivi des indicateurs sera responsabilité commune des groupements bénéficiaires et des prestataires de services techniques et de gestion, sous la coordination de la Cellule d'Appui et de Coordination du projet.

3.5.2. Indicateurs du résultat 1 (appui aux producteurs de blé)

L'augmentation de la productivité et rentabilité de la culture du blé sera mesurée par des indicateurs de trois types :

- Agronomiques: dans au moins (20) PIV de contre-saison les producteurs appliquent un ensemble de pratiques assurant des rendements d'au moins (3,2) tonnes par hectare de blé à partir de la troisième année.
- De gestion : au moins (50) groupements de producteurs participent à des mécanismes de gestion collective des intrants et de la commercialisation et ont atteint les objectifs d'équilibre financier interne (établis au niveau de la production globale) à partir de la troisième année.
- Economiques : la *marge nette* réalisée par les groupements participant au projet et commercialisant les produits (valeur globale pour chaque groupement en comparaison avec la ligne de base et les objectifs fixés annuellement) a augmenté et la commercialisation de blé y contribue pour au moins ()% .

Les données quantitatives entre parenthèses devront être validées ou précisées après le diagnostic de départ.

Les sources de vérification seront, pour les indicateurs agronomiques, les statistiques de production de chaque périmètre concerné. Pour les indicateurs de gestion, les livres de comptes des groupements concernés. Pour les indicateurs économiques, la contribution du blé à la marge nette après commercialisation, tous coûts déduits, sera calculée sur base des comptes des organisations assurant la commercialisation. Le bon suivi des indicateurs sera responsabilité commune des groupements de bénéficiaires et des prestataires de services techniques et de gestion, sous la coordination de la Cellule d'Appui et de Coordination du projet. Certains indicateurs devront être inclus dans les contrats de prestations de services et dans les conventions avec les groupements de bénéficiaires.

3.5.3. Indicateurs du résultat 2 (appui aux transformatrices de blé)

L'augmentation de la productivité et rentabilité de la transformation du blé sera mesurée par des indicateurs de trois types :

- Techniques : au moins (5) coopératives d'artisans ont acquis les équipements et capacités pour produire (x) lignes de produits dérivés du blé conformes aux normes de qualité avec des ventes croissantes (valeur en comparaison avec la ligne de base).
- De gestion : au moins (10) coopératives d'artisans du blé participent à des mécanismes d'accès au marché et ont atteint les objectifs d'équilibre financier établis à partir de la troisième année
- Commerciaux : la *marge nette* réalisée par les coopératives participant au projet et commercialisant les produits (valeur globale pour chaque groupement en comparaison avec la ligne de base et les objectifs fixés annuellement) a augmenté et les coopératives d'artisans ont établi des conventions d'achat avec les organisations de producteurs de blé et avec des commerçants sur les principales places du pays (éventuellement sur des filières de *Fair Trade*).

Les données quantitatives entre parenthèses devront être validées ou précisées après le diagnostic de départ.

Les sources de vérification seront les statistiques de production et de vente et les livres de comptes des différentes coopératives concernées. Le bon suivi des indicateurs sera responsabilité commune des groupements bénéficiaires et des prestataires de services techniques et de gestion, sous la coordination de la Cellule d'Appui et de Coordination du projet. Certains indicateurs devront être inclus dans les contrats de prestations de services et dans les conventions avec les groupements de bénéficiaires.

3.5.4. Indicateurs du résultat 3 (renforcement de la gouvernance et services d'appui)

La structuration des mécanismes d'appui à la filière sera mesurée par les indicateurs suivants :

- La couverture de crédit a augmenté de (% à %) des producteurs et de (% à %) des transformatrices avec de bonnes performances financières (taux de recouvrement au moins (%)).
- Les institutions ont amélioré de manière complémentaire le suivi de la filière et appliquent des normes et objectifs communs à l'appui conseil et à la maîtrise d'ouvrage.

- 100% des groupements de producteurs et de transformatrices reçoivent un appui conseil régulier et adéquat de la part des institutions compétentes.
- Des plans d'action à moyen et long terme sont accordés entre tous les acteurs de la filière, approuvés par le Gouvernement et mis en oeuvre.

Les données quantitatives entre parenthèses devront être validées ou précisées après le diagnostic de départ.

Les sources de vérification seront les rapports d'activités des différentes institutions participant à l'appui de la filière, l'évaluation participative des services d'appui par les groupements, les résolutions et plans d'activités des instances de concertation de la filière (Table Régionale et CONAFIB). Le bon suivi des indicateurs sera responsabilité commune des groupements bénéficiaires (évaluation participative) et des institutions concernées, sous la coordination de la Cellule d'Appui et de Coordination du projet. Certains indicateurs devront être inclus dans les contrats de prestations de services et dans les conventions avec les institutions partenaires.

3.6. Conditions préalables

Les conditions préalables concernent les points suivants :

- Désignation d'un ordonnateur délégué par le Ministre de l'Agriculture (article 2.1 de la Convention de financement).
- Ouverture du compte principal auprès d'une banque commerciale conformément aux dispositions de la Convention spécifique relative au présent projet.

3.7. Hypothèses et risques

Il existe deux risques majeurs au niveau de la contribution de l'objectif spécifique à l'objectif global :

- Sécheresse majeure durant la période : bien que la culture irriguée de contre-saison se développe précisément comme réponse à la sécheresse croissante, une sécheresse excessive comparable aux événements des années 70 et 80 rendrait inopérants beaucoup des périmètres villageois par la baisse considérable du niveau des eaux qu'elle entraînerait.
- Baisse importante du coût de revient du blé importé : si les coûts du blé importé venaient à diminuer encore de manière importante, ce qui est heureusement peu probable dans la conjoncture actuelle, le blé de Tombouctou pourrait bien se voir réduit au niveau exclusif de l'autoconsommation parce que tant le marché local comme les Grands Moulins du Mali, ne trouveraient plus guère d'avantage à acheter la production locale.

Les hypothèses et risques au niveau de la contribution des résultats à l'objectif spécifique, sont de type économique et institutionnel principalement :

- Les conditions de marché du blé local ne se dégradent pas en dessous des conditions minimales de rentabilité : la culture du blé reste attractive tant qu'un marché local compétitif subsiste, et que le marché interne dominé par les Grands Moulins du Mali reste

disposé à absorber les excédents de production. Le développement de niches de marché préférentiel est une stratégie potentielle à ce niveau.

- Les coûts du blé local restent compétitifs pour les transformatrices : actuellement les transformatrices affrontent des coûts de production élevés, mais maintiennent leur préférence pour le blé local pour ses caractéristiques alimentaires. L'augmentation de la valeur ajoutée et l'articulation directe producteurs-transformatrices sont des pistes à suivre.
- L'appui institutionnel des services décentralisés, des chambres d'agriculture et des collectivités locales reste assuré dans le cadre de la décentralisation : le projet est conçu pour s'insérer dans les structures institutionnelles mises en place dans le cadre de la décentralisation et du développement agricole. Si le cadre institutionnel venait à être fragilisé par un arrêt de l'impulsion à la décentralisation, la mise en oeuvre du projet et la création de capacités institutionnelles durables seraient mises en cause. Cette fragilisation pourrait venir du manque de transfert de ressources humaines et financières (actuellement déjà insuffisantes), de l'instabilité des personnels délégués au niveau régional et local, et des conflits d'intérêts et d'approches entre différents secteurs, partenaires et personnes.
- L'appui institutionnel des chambres d'agriculture est étendu aux groupements d'artisans de la transformation : actuellement les groupements d'artisanat ne sont pas inclus dans le public cible de la Chambre d'Agriculture, ce qui limite les possibilités d'articulation de la filière.
- Les services financiers décentralisés sont en mesure d'offrir des services adéquats pour les besoins des producteurs et transformatrices : la rentabilité limitée du blé dans les conditions actuelles n'est pas propice à la généralisation du crédit. L'approche intégrée du crédit pour les investissements de contre-saison, la rentabilisation de la culture et la création de valeur ajoutée au niveau de la transformation, sont les voies d'une amélioration durable à ce niveau et le projet se gardera de générer des subsides qui entravent la viabilité des systèmes financiers.

3.8. Conditions de la durabilité

3.8.1. Durabilité sociale

L'intervention vise à consolider les structures organisationnelles en place dans les communautés rurales et parmi les associations de femmes artisanes en milieu urbain : ces organisations seront appuyées afin de développer les capacités techniques, de gestion administrative et commerciale et d'articulation et négociation, conditions nécessaires pour la pérennisation de leurs activités économiques liées à la filière blé. Le projet ne mettra en place aucune structure allogène au niveau des communautés, respectant les mécanismes que les bénéficiaires se sont choisis tout en encourageant la gestion transparente et la démocratie interne.

La participation de tous les bénéficiaires au diagnostic et aux évaluations participatives annuelles, devra permettre d'imprimer une dynamique d'appropriation du processus de développement de la filière blé, et de résoudre les problèmes et conflits d'intérêts au niveau des structures locales.

3.8.2. Durabilité économique

La durabilité économique des activités de production et de transformation est l'objectif spécifique du projet, dans le cadre de la viabilité et de la productivité de la filière blé. Cette recherche de la durabilité se traduira dans la pratique dans les critères d'intervention et de financement du projet et dans les indicateurs de capacités de gestion des groupements de bénéficiaires de la manière suivante :

- Critères d'éligibilité des groupements en fonction de paramètres de bonne gestion des ressources;
- Etablissement de stratégies commerciales à moyen et long terme pour les producteurs et transformatrices avec prise en compte des stratégies de minimisation du risque (diversification des produits et cultures, investissements progressifs chaque fois que possible, stratégies de capitalisation des exploitations familiales et des organisations);
- Soumission des interventions spécifiques à des critères stricts de viabilité économique : rentabilité des investissements (amortissement et renouvellement des infrastructures et des équipements, marges de bénéfices calculées sur des projections réalistes et complètes de coûts et de prix de vente des produits, etc) et limitation des subsides aux cas des investissements qui permettent de lever des contraintes de manière durable (toujours avec considération de l'amortissement). Les mécanismes de financement seront concertés avec les autres intervenants afin d'harmoniser et d'éviter les instruments mutuellement contradictoires;
- Suivi administratif et financier des groupements bénéficiaires avec indicateurs vérifiables d'équilibre financier.

Les prestataires de services d'appui devront inclure dans leur expertise, des spécialistes économiques et financiers.

3.8.3. Pérennisation institutionnelle

Le cadre institutionnel de l'intervention vise à développer les capacités des acteurs qui, de manière pérenne, sont appelés à animer la filière blé de la région de Tombouctou. Ces acteurs développeront, dans le cadre de la décentralisation, les capacités qui devraient assurer la viabilité de la filière :

- Capacités d'adaptation technique et de bonne gestion administrative et commerciale (groupements et organisations faïtières);
- Capacités de suivi technique et de services d'appui conseil efficaces (services techniques déconcentrés)
- Capacités de planification et de maîtrise d'ouvrage (collectivités territoriales)
- Capacités de représentation, de résolution de conflits et d'appui organisationnel (Chambre d'Agriculture et délégations locales)
- Capacités de services financiers améliorés (Services Financiers Décentralisés).
- Capacités de planification, de suivi et de proposition de politiques d'appui à la filière (ensemble des acteurs représentés dans les différentes instances de concertation).

Les indicateurs des capacités à développer seront inclus dans les conventions et contrats de services passés entre les bénéficiaires, les prestataires et le gestionnaire du projet.

3.9. Acteurs dans la mise en oeuvre et technique d'exécution

3.9.1. Rôle des différents acteurs et prestataires

Ces rôles respectifs répondent aux potentiels identifiés dans le tableau 2 et peuvent être résumés comme suit pour les principaux acteurs locaux de la filière:

Groupements de producteurs de blé: le premier niveau fondamental d'intervention, le groupement de producteurs autour de la gestion de périmètres irrigués, est celui sur lequel se concentrent les efforts de génération de capacités techniques (maîtrise de l'irrigation et des itinéraires techniques, capacité de participer aux programmes de recherche-développement, mécanisation etc) et de gestion (bonne gestion des infrastructures et équipements, capacités de gestion groupée de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation des produits, capacité de planification et de suivi, statut légal, démocratie interne, articulation à la filière etc). Le projet visera la couverture de tous les groupements engagés dans la production de blé ainsi que les groupements de prestations de services (groupes de battage par ex.). Afin de pouvoir accéder aux services d'appui facilités par le projet, les groupements auront des responsabilités claires (conditions minimales d'éligibilité, objectifs de production et de gestion à réaliser, participation aux évaluations participatives). En plus de bénéficier de services d'appui, les groupements seront encouragés à présenter des propositions de microprojets dont ils assureront la maîtrise d'oeuvre. Une convention tripartite entre groupements, prestataires de services et le gestionnaire du projet établira le cadre précis de l'intervention.

Groupements d'artisans de la transformation: c'est le second niveau fondamental d'intervention, avec également des objectifs de développement de capacités techniques (maîtrise des processus de transformation aux normes, capacité d'innovation) et de gestion (bonne gestion des infrastructures et équipements, capacités de gestion groupée de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation des produits, capacité de planification et de suivi, statut légal, démocratie interne, articulation à la filière etc). Le projet vise également la couverture maximale de ces groupements. Afin de pouvoir accéder aux services d'appui facilités par le projet, les coopératives d'artisans auront des responsabilités claires (conditions minimales d'éligibilité, objectifs de production et de gestion à réaliser, participation aux évaluations participatives). En plus de bénéficier de services d'appui, les groupements de transformateurs seront encouragés à présenter des propositions de microprojets dont ils assureront la maîtrise d'oeuvre. Une convention tripartite entre groupements, prestataires de services et le projet établira le cadre précis de l'intervention.

Fédérations locales et organisations faitières : le projet encouragera, sans se substituer, le renforcement et la formation d'organisations faitières. Le rôle potentiel de telles organisations dans la réalisation d'économies d'échelle pour l'accès au marché (fourniture d'intrants, commercialisation, crédit) et dans la représentation professionnelle, est important mais le projet évitera de se lancer, pour sa courte période d'intervention, dans des initiatives qui fassent courir par trop de risques aux participants. Actuellement la Coopérative Baabahuu Jici basée à Diré est la faitière organisée pour l'appui aux producteurs de blé, mais sa couverture est fort limitée suite à une crise interne et l'appui du projet, de même qu'à d'autres organisations, sera conditionné à des critères stricts de viabilité sociale, économique et institutionnelle des initiatives proposées. Les interventions spécifiques d'appui aux organisations feront l'objet d'une convention précise entre l'organisation bénéficiaire, le prestataire de services et le projet.

Services Techniques déconcentrés : les services techniques déconcentrés de la Direction Régionale d'Agriculture et de la Direction Régionale de Génie Rural, sont responsables du suivi de la production et de l'irrigation, et de l'appui conseil aux producteurs. Quant à la Direction Régionale de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, qui devrait en principe appuyer les groupes d'artisans, les capacités restent à construire. Le projet appuiera les équipes techniques au niveau des cercles et de la Région pour assurer et améliorer la qualité de leur service, en particulier la couverture, la formation technique des agents, et la qualité du suivi. L'appui aux prestations de terrain de ces services fera l'objet de conventions avec résultats détaillés.

Chambre Régionale d'Agriculture et délégations locales : la Chambre Régionale d'Agriculture, de par sa fonction de représentation des producteurs et de coordination de services d'appui et par l'intermédiaire de son personnel technique et d'animation au niveau des délégations locales, est responsable de canaliser et superviser l'appui organisationnel aux groupements et organisations de producteurs. Il sera proposé d'étendre cet appui aux groupements d'artisans de la transformation, vu leur articulation étroite avec la filière et le caractère artisanal de leur production. Le projet renforcera les capacités techniques et de gestion du personnel de la Chambre et de ses délégations locales.

Institut d'Economie Rurale : le projet apportera un appui à la poursuite des essais de sélection de variétés de blé et de fertilisation réalisés par l'IER dans la station de Diré, en coordination avec d'autres intervenants (Sasakawa Global 2000), ainsi qu'un appui financier au Laboratoire de Technologies Alimentaires pour le développement d'alternatives techniques pour la transformation artisanale.

Collectivités Territoriales : de par la politique de décentralisation du Mali, les cercles et communes sont responsables de la mise en oeuvre des plans de développement et de la maîtrise d'ouvrage des investissements publics sur leur territoire. Pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation ou aménagement des périmètres irrigués, le projet s'inscrit dans la dynamique d'harmonisation en cours avec presque tous les projets présents dans la région, en confiant la sélection, la planification dans les PDSEC et la maîtrise d'ouvrage aux communes concernées, avec un mécanisme d'accompagnement technique en vue d'assurer la qualité du processus et l'alignement des résultats aux normes de qualité.

Services Financiers Décentralisés : la fourniture de crédit est encore fort limitée dans la zone du projet, avec la présence des Caisses d'Epargne et de Crédit Nyesigiso et l'arrivée de nouveaux opérateurs. Le projet ne prévoit aucun mécanisme propre de crédit, mais pourra appuyer des initiatives propres à améliorer l'accès des producteurs et transformatrices aux services existants, que ce soit en appuyant leur présence physique (appui à la couverture de services) ou par des instruments financiers (fonds de garantie) sur base d'une étude de faisabilité.

Opérateurs privés : le projet pourra, le cas échéant, faciliter des initiatives visant à améliorer l'articulation et les services d'opérateurs privés importants pour le bon fonctionnement de la filière (ateliers de mécaniques, transporteurs, commerçants, fournisseurs d'intrants), soit en appuyant l'accès au crédit, soit en subsidiant certains investissements dont l'impact sur la viabilité de la filière soit démontré, soit en assurant des formations techniques et de gestion.

Table Régionale de Concertation de la Filière Blé : cette instance officielle de suivi et planification des actions d'appui à la filière blé, avec son Comité de Suivi Technique, est

l'organisme consultatif de plus haut niveau dans la région, qui sera chargé du suivi des actions facilitées par le projet, et sera le bénéficiaire final du processus d'évaluation participative mis en oeuvre après chaque campagne. Des actions d'appui et de renforcement de cette instance, dans une optique de durabilité institutionnelle, seront considérées dans l'intervention du projet.

Ministère de l'Agriculture : le rôle du Ministère de tutelle, dans le cadre de la décentralisation, sera principalement d'assurer la supervision de la maîtrise d'ouvrage déléguée à ses structures déconcentrées, et d'assurer les fonctions d'ordonnateur du projet.

La facilitation du rôle de ces acteurs fondamentaux dans le développement de la filière blé nécessitera en outre, de l'accompagnement et l'appui de quatre types de **prestataires de services**:

1.Un prestataire de services d'appui aux producteurs de blé : le développement de la composante d'appui aux producteurs, outre le rôle quotidien des agents régionaux et locaux du Ministère de l'Agriculture et des animateurs de la Chambre d'Agriculture, devra compter sur les services d'un prestataire spécialisé en développement agricole et irrigation, chargé d'accompagner et de former les agents de terrain, de planifier et mettre en oeuvre le programme de recherche en milieu paysan, d'assurer les formations des groupements et organisations bénéficiaires, l'accompagnement à la gestion et d'autres activités spécifiques du projet.

2.Un prestataire de services d'appui aux transformatrices: le développement de la composante d'appui aux transformatrices, pour lesquelles il n'existe pas de structure d'appui permanente dans la région, se fera au moyen d'un prestataire spécialisé en développement de petites entreprises féminines, chargé de planifier et mettre en oeuvre les plans de développement technique et commercial des groupements, d'assurer les formations techniques et de gestion, l'accompagnement à la gestion et d'autres activités spécifiques du projet. Dans la mesure des possibilités institutionnelles, le prestataire devra appuyer le personnel de la Direction Régionale de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

3.Un prestataire pour l'organisation et la facilitation du diagnostic de départ et des évaluations annuelles : un prestataire international spécialisé en recherche-développement et planification et évaluation participative, externe aux autres acteurs du projet, interviendra de manière annuelle pour planifier, organiser et faciliter avec tous les acteurs, la réalisation du diagnostic de base (et l'élaboration de la ligne de base correspondante), et par la suite, après chaque campagne, l'évaluation participative et la révision de la planification des activités au niveau des groupements et organisations de bénéficiaires, des institutions d'appui et collectivités locales, et des instances de concertation locale.

4.Des prestataires ponctuels : le projet aura également recours, pour des études et services plus ponctuels, à des prestataires de services dans des aspects tels qu'études de marché, étude de faisabilité de mécanismes d'appui à l'accès au crédit, études techniques, formations spécifiques etc.

3.10. Prise en compte des thèmes transversaux

3.10.1. *Genre*

La répartition des tâches et responsabilités entre hommes et femmes dans l'agriculture et le renforcement des activités spécifiques des hommes et des femmes est un thème transversal fondamental. Dans le cadre spécifique du projet, la participation d'aussi bien les femmes que les hommes est particulièrement importante aux niveaux suivants :

- **Activités de transformation :** la transformation artisanale du blé dans la région de Tombouctou est traditionnellement, une activité réservée aux femmes. Leur participation aux activités économiques dans ce domaine est un fait social, et le projet pourra consolider ces acquis dans le sens de renforcer l'autonomie économique et le rôle de la transformation dans l'économie familiale. Les groupements et coopératives correspondent à différents niveaux sociaux dans les sociétés urbaines de Tombouctou, Diré et Goundam et des centaines de femmes se consacrent à l'activité en dehors de tout groupement organisé. Le renforcement de l'organisation existante, l'amplification de la couverture et/ou la création de nouvelles organisations adaptées aux conditions socio-économiques de l'activité (activité collective au niveau de quartiers, espace de liberté et d'échange des femmes) constitueront un axe fondamental de l'approche genre dans l'intervention au niveau urbain.
- **Activités de production de blé:** Tant que c' est en général les hommes qui s'occupent de la production de la culture de blé, les femmes rurales participent à la majorité des étapes de production de blé (en particulier semis, désherbage, récolte, battage) mais, contrairement aux transformatrices, elles sont très peu représentées dans les organisations de producteurs. Une exception importante est la formation de groupements autonomes de femmes consacrées au battage polyvalent (riz et blé) prêtant leurs services aux producteurs. Outre le renforcement d'initiatives de ce type, le projet poursuivra l'émergence d'autres expériences (par exemple inspirées des acquis en matière de production de semences par les femmes dans la filière riz dans la zone de l'Office du Niger), et appuiera la participation renforcée des femmes dans les processus d'organisation et de prise de décision des groupements de producteurs et leurs organisations faitières.
- **Institutions d'appui :** le projet veillera à ce qu'une approche genre cohérente soit développée et incorporée au niveau des instruments de planification et de suivi de la filière blé. De cette manière les efforts de renforcement seront dirigés correctement aux acteurs concernés tenant compte des possibilités et des difficultés ressenties par les différents groupes de producteurs / productrices et les transformatrices.

Les dimensions de genre seront traitées dès le diagnostic, incorporées à la ligne de base et des indicateurs spécifiques au niveau d'activités et des contrats de services devront être développés.

3.10.2. *Economie sociale*

Dans l'actualité, la distribution des bénéfices de la filière blé est certainement loin d'être équitable : différences entre petits et grands producteurs, métayage sur certains périmètres,

avantages comparatifs à la commercialisation, marges d'intermédiation etc. Le projet vise clairement comme bénéficiaires, les petits producteurs et les transformatrices artisanales à petite échelle. Certains critères d'éligibilité aux services d'appui du projet devront assurer le plus possible, la canalisation équitable des bénéfices :

- Éligibilité des groupements : seuls les groupements remplissant certaines conditions fondamentales d'organisation et de bonne gestion (à préciser et concerter au niveau du diagnostic en tenant compte de la loi coopérative), pourront prétendre être bénéficiaires directs; le projet ne financera pas de services aux particuliers;
- Renforcement des organisations existantes: les activités visant à renforcer la capacité de gestion, la représentativité et légalité, la transparence et le fonctionnement démocratique des groupements et organisations faitières devront favoriser également, la répartition équitable des droits, responsabilités et bénéfices.
- Participation aux instances: le projet, fonctionnant à travers la Chambre Régionale d'Agriculture dont la responsabilité est la représentation des producteurs, veillera également à ce que les intérêts et points de vue des secteurs sociaux les plus fragiles, soient pris en compte et défendus, entre autres dans la sélection des investissements au niveau des Collectivités Locales.
- Accès universel aux services d'appui : le renforcement des mécanismes décentralisés de crédit et d'appui conseil devra se faire au bénéfice de l'ensemble des producteurs et transformatrices, avec des mécanismes accessibles à tous.

3.10.3. *Environnement*

L'impact de la production de blé sur la qualité de l'environnement n'est pas actuellement une préoccupation prioritaire, étant donné que la faible incidence de maladies évite l'usage de pesticides. Les aspects environnementaux à prendre le plus en compte sont :

- L'utilisation rationnelle de l'eau dans les systèmes d'irrigation: ce sera une préoccupation majeure, tant du point de vue de la rationalisation des coûts comme de l'incidence sur l'environnement;
- Fertilisation mixte: la combinaison de fertilisation organique et chimique a prouvé son efficacité au niveau de la culture de blé, et les pratiques visant à améliorer la structure du sol et rationaliser l'usage de la biomasse seront encouragées au niveau de la recherche en station et en milieu paysan
- Adéquation sanitaire de la transformation: les procédés artisanaux de transformation n'ont pratiquement aucune incidence sur l'environnement, c'est plutôt le caractère insalubre de l'environnement urbain qui a un effet sur la qualité des produits. Le projet veillera à ce que les investissements d'amélioration de la transformation aient un effet positif sur l'environnement immédiat des transformatrices.

3.10.4. *HIV/SIDA*

Le projet veillera à intégrer les problèmes de VIH / SIDA. Pour les travaux d'aménagements qui seront sous-traités à des entreprises, il sera demandé à l'entrepreneur en charge de la réalisation des infrastructures de sensibiliser les ouvriers à cet égard (documents, brochures), et de leur fournir des moyens de protection adaptés (préservatifs).

4. Ressources nécessaires et planning financier

4.1. Ressources humaines de la Cellule d'Appui et de Coordination

Le Directeur régionale du département d'agriculture sera assisté d'une Cellule de d'Appui et de Coordination constituée du personnel suivant ;

Un responsable de projet détaché par le Ministère de l'Agriculture pour la durée du projet et sélectionné sur base des termes de référence et du profil en annexe, avec avis de non-objection de la CTB.

Un Conseiller Technique en recherche-développement de filières (International) sera recruté par la CTB pour une période de trois ans sur base des termes de référence et du profil en annexe, avec avis de non-objection du co-ordonnateur du Ministère de l'Agriculture.

Un responsable administratif et financier sera recruté par la CTB pour la durée du projet sur base des termes de référence et du profil en annexe, avec avis de non-objection du co-ordonnateur du Ministère de l'Agriculture.

Le personnel d'appui comptera une secrétaire et deux chauffeurs.

Les chefs secteur agricole de Dire et de Goundam seront le point focal pour le projet au niveau des cercles.

Sur base d'une estimation des besoins au démarrage du projet, les capacités humaines de la CRA au niveau des délégations locales de Dire et de Goundam pourraient être renforcées dans le cadre de la convention avec la Chambre d'Agriculture de Tombouctou.

4.2. Matériel et équipement

L'équipement suivant est prévu dans le cadre du projet :

Equipement de la Cellule d'Appui et de Coordination à la Direction Régionale d'Agriculture

Il est prévu d'établir la Cellule au siège de la Direction Régionale d'Agriculture de Tombouctou. Dans l'actualité, la Direction occupe un local vétuste et délabré qui n'offre pas les conditions optimales de fonctionnement. La partie malienne s'est engagée à financer la construction d'un local sur le budget Spécial d'investissement la BSI au titre de l'année 2008. Pour permettre à l'équipe du projet et au personnel de la DRA de travailler dans de bonnes conditions la contribution belge assurera pendant 12 mois la location de locaux fonctionnels.

L'équipement de la Cellule prévoit :

- Deux véhicules 4x4 (sans compter celui adjoint au contrat du Conseiller international)
- Equipement informatique pour 4 personnes
- Matériel de bureau

Sur base d'une estimation des besoins, des fonds seront alloués pour renforcer les compétences et les capacités de la CRA en équipements logistiques.

Equipement des services déconcentrés au niveau des secteurs agricoles

Les chefs secteurs agricoles basés à Diré et Goundam compteront sur le matériel suivant :

- Deux motos
- Equipement informatique pour 2 personnes
- Matériel de bureau

Equipement des agents de terrain des Directions Régionales et de la CRA

Etant donné le rôle fondamental joué par le personnel de terrain des Directions Régionales partenaires du projet et la CRA, il est prévu de leur allouer des motos et du matériel informatique selon le schéma suivant (à confirmer durant la phase de démarrage en fonction d'une réévaluation des besoins) :

- (2) motos pour les agents de la CRA/Délégations au niveau des cercles Goundam et Diré
- (2) motos pour les agents des secteurs agriculture au niveau des cercles Goundam et Diré.
- (2) motos pour les agents de la Direction Régionale de Génie Rural
- Matériel informatique au niveau des Délégations locales de la Chambre d'Agriculture des deux cercles de Diré et Goundam

4.3. Ressources financières

Le budget général du projet stipulé par la Convention de financement est de 6.593.186,41 EUR. La contribution belge est de 4.065.600 EUR. La contribution malienne, évaluée à ce niveau à 597.400, 00 EUR, a été révisée en fonction des investissements probables de personnel et de moyens dans la campagne de production de blé durant 5 ans, et éliminant la contrepartie en nature des bénéficiaires, atteignant ainsi une estimation de 597.400 EUR, ce qui ramène le budget total à 4.663.000,00 EUR

Les principales rubriques de ce budget sont résumées dans le tableau 3 ci-dessous et justifiées dans le cadre détaillé en annexe 2. Elles correspondent point par point aux moyens de mise en oeuvre détaillés dans les chapitres précédents.

Tableau 3 Budget général du projet (EUROS)

			Contribution belge	Contribution malienne	
A	Amélioration de la viabilité et productivité de la filière blé comme source stratégique de revenu et de sécurité alimentaire pour les familles rurales et urbaines de la région de Tombouctou, par le renforcement des capacités techniques et de gestion et l'amélioration de l'articulation des acteurs de la filière		2. 818.000,00	0,00	
A 01	Composante appui aux producteurs		1.961.000,00	0,00	
A 01 01	Investissements (PIV)	<i>Co-gestion</i>	1.380.000,00	0,00	
A 01 02	Appui-conseil	<i>Co-gestion</i>	366.000,00	0,00	
A 01 03	Recherche	<i>Co-gestion</i>	215.000,00	0,00	
A 02	Composante appui aux transformatrices		373.000,00	0,00	
A 02 01	Investissements (transformation)	<i>Co-gestion</i>	90.000,00	0,00	
A 02 02	Appui-conseil	<i>Co-gestion</i>	213.000,00	0,00	
A 02 03	Recherche	<i>Co-gestion</i>	70.000,00	0,00	
A 03	Composante renforcement de la Gouvernance et structures d'appui		4 84.000,00	0,00	
A 03 01	Investissements	<i>Co-gestion</i>	220.000,00	0,00	
A 03 02	Appui-conseil	<i>Co-gestion</i>	64.000,00	0,00	
A 03 03	Capitalisation d'expériences	<i>Régie CTB</i>	200.000,00	0,00	
Y	Réserve budgétaire		Unité	Coût unitaire	
Y 01	Réserve budgétaire				
Y 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	<i>Co-Gestion</i>	93.400,00	0	
Z	Gestion du projet		1.179.200,00	597.400,00	
Z 01	Personnel unité de coordination		606.000,00	533.000,00	
Z 01 01	Conseiller technique filières (international)	<i>Régie CTB</i>	450.000,00	0,00	
Z 02 02	Personnel local	<i>Co-gestion</i>	108.000,00	533.000,00	
	Responsable financier et administratif	<i>Régie CTB</i>	48.000,00	0,00	
Z 02	Equipements		110.600,00	0,00	
Z 02 01	Véhicules/motos	<i>Régie CTB</i>	85.600, 00		
Z 02 02	Equipements/fourniture bureau	<i>Régie CTB</i>	25.000,00		
Z 03	Frais de fonctionnement		290.600,00	64.400,00	
Z 03 01	Location bureaux	<i>Co-gestion</i>	3.600,00	14.400,00	
Z 03 02	Fonctionnement véhicules	<i>Co-gestion</i>	63.000,00		
Z 03 03	Autres frais de fonctionnement	<i>Co-gestion</i>	224.000,00	50.000,00	
Z 04	Evaluation externe, audits		<i>Régie CTB</i>	147.000,00	0,00
Coûts totaux			4.065.600,00	597.400,00	
			<i>Co-gestion</i>	3.135.000,00	
			<i>Régie CTB</i>	930.600,00	

5. Modalités d'exécution

5.1. Principes et responsabilités

5.1.1. Cadre légal et Responsabilités générales des parties

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet signée entre la République du Mali et le Royaume de Belgique.

Conformément à cette convention, pour la partie malienne, l'entité responsable de l'exécution du projet, est le Ministère de l'Agriculture.

Pour la partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) du Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, est responsable de la contribution belge au projet. La partie belge confie l'exécution de ses obligations à la Coopération Technique Belge (CTB), représentée par son Représentant Résident au Mali. La CTB remplit cette tâche en exécution d'une convention conclue entre elle et l'Etat belge.

Dans le cadre de la politique de déconcentration, le Ministère de l'Agriculture désigne la Direction Régionale d'Agriculture (DRA) de Tombouctou comme entité responsable de l'exécution du projet. Le Ministère de l'Agriculture recrute un Responsable de projet, à ce titre il est responsable de l'atteinte des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique (CS) et le présent dossier technique et financier (DTF).

Le Ministère de l'Agriculture, maître d'ouvrage déléguera la maîtrise d'Ouvrage de certains volets techniques du projet à la Chambre Régionale d'Agriculture de Tombouctou qui agira comme maître d'ouvrage délégué pour la canalisation et la supervision de l'appui organisationnel aux groupements et organisations de producteurs.

Conformément aux lois sur la décentralisation, les Collectivités Territoriales (communes) de Dire et de Goundam sont les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des investissements et équipements qui sont de leur ressort, c'est-à-dire l'aménagement et équipement des périmètres irrigués et autres infrastructures locales publiques. A ce titre elles pourront conclure des contrats avec des prestataires de service.

Les délégations de maîtrise d'ouvrage et les conditions de son application seront détaillées dans une Convention d'exécution, signée entre les parties, établissant clairement les responsabilités respectives, les mécanismes de décision et de suivi et le contrôle technique et financier. Une mission d'appui au démarrage du projet permettra d'élaborer la convention et le manuel de procédures adjoint.

5.1.2. Responsabilités techniques

Le responsable de projet comme chef de la Cellule d'appui et de coordination sera responsable de la préparation des plans opérationnels annuels d'activités (PAA) et tout autre document

soumis à l'approbation de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL), tels que les rapports d'exécution, les Conventions de partenariat, etc.

La Cellule d'Appui et de Coordination assure les fonctions de coordination technique des activités du projet sous la supervision du DRA. Son rôle principal est l'appui à la DRA et aux maîtres d'ouvrage (délégués) ainsi que la facilitation de l'intervention des différents partenaires de l'exécution du projet, détaillés à continuation.

Les activités exécutées directement par le personnel de la DRA et ses agents de terrain seront intégrées dans les plans d'actions de la direction régionale et de ses services déconcentrés.

La maîtrise d'ouvrage pour l'appui à l'organisation des producteurs et des organisations paysannes est déléguée à la Chambre d'Agriculture de Tombouctou dans le respect de la loi agricole, avec les responsabilités suivantes :

- Assurer la préparation des conventions tripartites avec les OPAs et groupements de transformatrices et les prestataires de services, pour la mise en oeuvre des microprojets et des programmes de formation et d'accompagnement.
- Assurer la coordination des activités du projet avec les OPAs et organisations faïtières des producteurs et transformatrices de blé.

La maîtrise d'ouvrage pour les investissements locaux liés à l'aménagement et équipement des périmètres irrigués de contre-saison conformément aux lois sur la décentralisation est confiée aux communes dans le cadre des pratiques de la décentralisation, avec les responsabilités suivantes :

- Faciliter le processus de planification participative pour la sélection des investissements en fonction des critères d'éligibilité accordés entre les acteurs, et leur inscription au Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDESC) et au budget communal.
- Gérer et assurer la mise en oeuvre des dossiers de projets d'aménagement et d'équipements
- Passer des conventions de partenariat avec les groupements bénéficiaires des investissements fixant les responsabilités respectives.

Le projet mettra un accent particulier sur le transfert des connaissances afin d'assurer l'appropriation et surtout la durabilité des actions financées. Ce transfert se fera non seulement au sein des structures de la DRA mais aussi vers les autres acteurs : communes, CRA ; groupements, associations, prestataires de services, ONG..

Le tableau en annexe 4 reprend par activité du projet, les principaux acteurs du projet et la manière dont sera établi le lien de partenariat et/ou contractuel.

5.2. Cadre institutionnel et structure de gestion

5.2.1. *Cadre institutionnel*

Le cadre institutionnel du projet est repris dans le schéma de la page suivante.

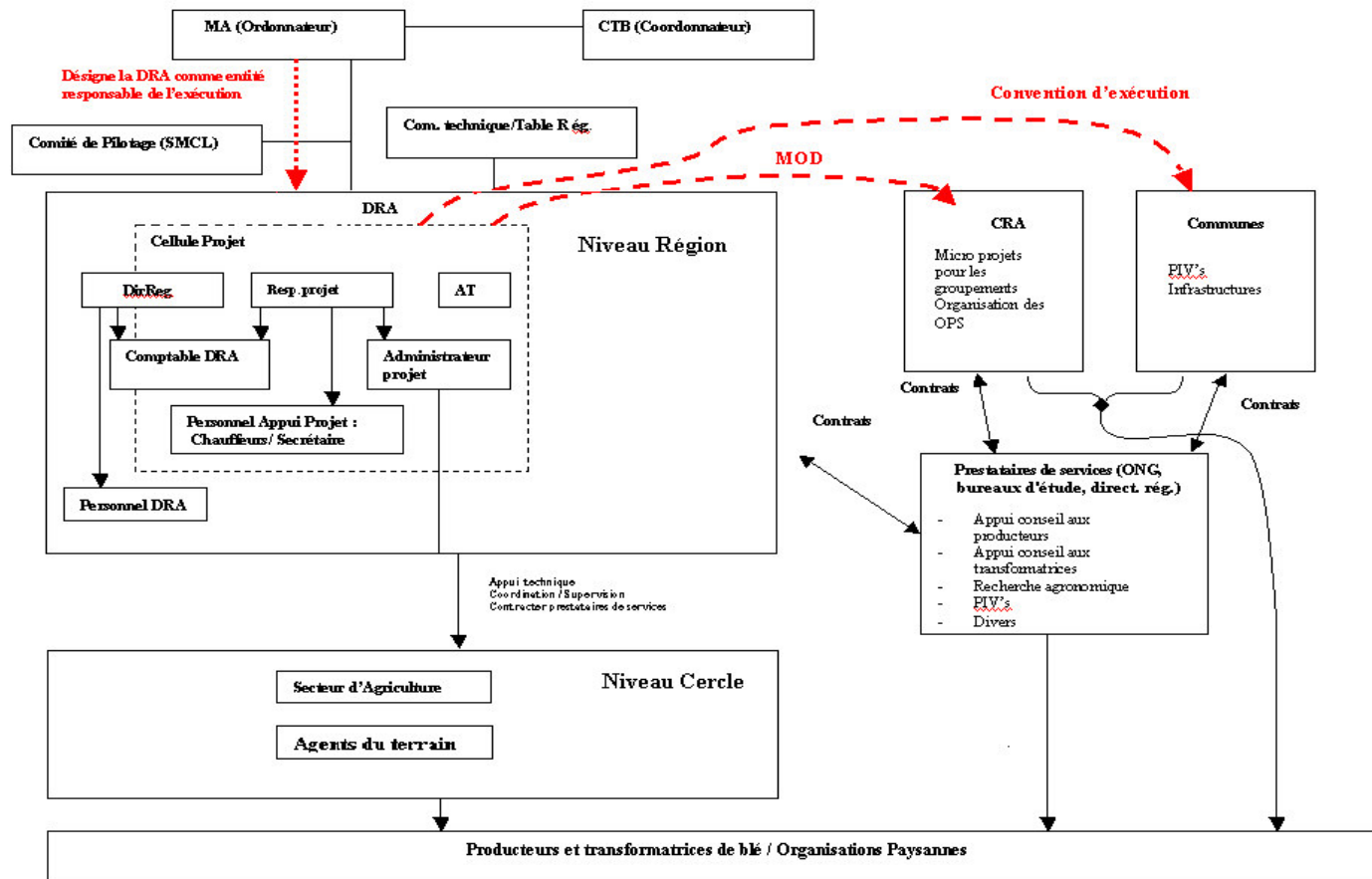
Conformément aux principes de la déclaration de Paris, la cellule de projet est intégrée à celle du Ministère de l'Agriculture qui est désigné comme l'entité administrative et technique responsable de l'exécution du projet.

Le suivi et la coordination technique du projet sont assurés par le comité technique du projet.

Le pilotage du projet est confié à la Structure Mixte de concertation Locale à la quelle participe les représentants de la partie belge et de la partie malienne.

Les fonctions, la composition et le fonctionnement de ces structures sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

Montage institutionnel Alkama



5.2.2. La DRA et la Cellule d'Appui et de Coordination du projet

Le Ministère de l'Agriculture, via la DRA, est responsable de l'exécution du projet. Elle assume plus particulièrement son rôle de facilitation, d'appui technique, de garant de la qualité des services rendus.

La Cellule d'Appui et de Coordination assure les fonctions de gestion et coordination technique des activités du projet avec les différents partenaires et avec les groupements bénéficiaires.

Cette cellule de projet est intégrée à la Direction Régionale de l'Agriculture et travaille sous la supervision du DR (Directeur Régional). Elle sera composée de :

- Un responsable de projet, ingénieur génie rural
- Un Assistant technique international (ATI) ingénieur agronome
- Un Responsable administratif et financier
- Le personnel d'appui (Secrétaire et chauffeur)

Elle est responsable d'appuyer la DRA dans l'exécution de ses responsabilités de maître d'ouvrage défini plus haut, et en particulier :

- Assurer la préparation des Plans Annuels d'activités et des rapports semestriels du projet;
- Assurer la préparation des différents dossiers de marchés de services, de fournitures et d'équipements prévus dans la planification;
- Assurer la préparation des conventions d'exécution avec la Chambre d'Agriculture de Tombouctou, la Direction Générale de Génie Rural, la Direction Régionale de Promotion de la Femme, les communes et autres acteurs institutionnels partenaires au niveau régional et les assister dans la mise en oeuvre de leurs responsabilités.
- Superviser les activités des différents prestataires de services.
- Assurer sa mise en oeuvre du système de suivi et d'évaluation des activités du projet en coordination avec les différents partenaires.
- Assurer la gestion administrative et la tenue de la comptabilité correspondant au projet en accord avec les procédures approuvées par le Ministère et la CTB.

Les termes de référence de chaque membre de l'équipe de la Cellule sont détaillés en annexe 5.

Le DR, le responsable de projet et l'AT collaborent sur base des liens fonctionnels.

Le responsable de projet sera sélectionné par le MA sur appel interne à candidats sur la base d'un profil et de termes de référence approuvés avec le co-ordonnateur, et la sélection devra compter avec l'avis de non-objection du co-ordonnateur.

L'AT sera recruté par la CTB sur appel à candidats sur la base d'un profil et de termes de référence approuvés avec l'ordonnateur. Les candidats retenus seront soumis ensuite à l'agrément des autorités maliennes.

Le personnel d'appui sera recruté conjointement par le responsable de projet et le directeur régional sur appel à candidats sur la base d'un profil et de termes de référence approuvés par le co-ordonnateur, et la sélection devra obtenir l'avis de non-objection du co-ordonnateur.

Pour remplir avec efficacité et efficience ses fonctions dans le cadre du projet, la DRA est dotée de moyens logistiques: 2 véhicules de service. Un budget annuel maximal sera prévu pour le carburant, entretien et réparations.

Les charges salariales du DR, du responsable de projet et des chefs secteurs seront financées par le MA. Toutefois, des primes de performance leur seront accordées pour un montant mensuel de 200.000 FCFA pour le DR et le responsable de projet, et de 70.000 pour les chefs secteur en fonction de l'avancement du projet à partir du sixième mois sur approbation de la SMCL. Une évaluation des performances sera faite tous les six mois. Les critères de performance seront élaborés le premier mois du démarrage du projet. (« Service Level Agreement – SLA »).

5.2.3. Comité Technique de suivi

Un Comité technique de suivi, présidé par le Gouverneur de la Région de Tombouctou aura la responsabilité de réaliser régulièrement le bilan de l'état d'avancement du projet avec les principaux acteurs responsable de sa mise en œuvre, de faciliter les échanges et la cohérence de l'intervention et d'assurer la bonne circulation de l'information.

Ainsi, les personnes suivantes font partie de la composition de base du Comité technique de suivi régional :

- Le Gouverneur de la Région de Tombouctou
- Le Directeur Régional de l'Agriculture
- Le Responsable de projet
- L'Assistant Technique du projet
- Le Directeur Régional du Génie Rural
- Le Président de la Chambre Régional d'Agriculture
- La Directrice de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Le Président de l'Assemblée Régionale
- Le Président de l'organisation faïtière
- Un Représentant des groupements non affiliés de producteurs de blé
- Un Représentant des groupements des transformatrices
- Des représentants des ONGs impliqués dans le projet / dans les activités blé à Tombouctou

Ou leurs délégués

Et peut s'élargir en fonction des thèmes à l'agenda.

Ses attributions sont les suivantes :

- Examen des bilans et plans d'actions présentés par les différents responsables de mise en œuvre du projet

- Examen de toute question/difficulté relative au projet qui ne pourrait être résolue au niveau de la Cellule d'appui et de coordination ;
- Remise d'avis techniques ou de recommandations quant à la conduite des activités du projet au responsable de projet ou/et au SMCL;
- Identification des éventuels appui techniques nécessaires ;
- Echange de toute information importante relative au projet

Le Comité Technique de Suivi tiendra des réunions régulières au niveau des cercles avec la participation des instances locales et de représentants des organisations de bénéficiaires.

5.2.4. Structure Mixte de Concertation Locale (Comité de Pilotage)

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) sera responsable des décisions relatives à la gestion et à la mise en œuvre du projet dans son ensemble. Elle comprendra des représentants de la partie malienne et de la partie belge.

- Le Délégué du Ministère de tutelle
- Le Représentant Résident de la CTB
- Le Représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ou leurs délégués respectifs
- Le Représentant du Ministère de Finances
- Le Gouverneur de la Région de Tombouctou

Le responsable de projet, et l'AT international participent aux réunions de la SMCL. Ils présentent les différents rapports et élaborent les procès verbaux.

La SMCL pourra inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne susceptible d'apporter une contribution au programme.

Les responsabilités de la SMCL sont, en accord avec la Convention Spécifique, les suivantes :

- Donner un avis motivé sur les DTF avant son approbation par les parties;
- Veiller au respect des engagements pris par les parties;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du projet;
- Approuver les programmes d'activités annuels du projet et les budgets y afférents;
- Approuver les modifications ou les ajustements éventuels des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire;
- Faire des recommandations aux deux parties dans le cadre de la mise en oeuvre du projet et de l'atteinte de son objectif spécifique;
- Analyser tout problème de gestion des ressources humaines, financières ou matérielles, qui s'opposerait au bon déroulement du projet et qui ne pourrait être résolu par le gestionnaire du projet, et prendre les mesures correctives ou en faire la recommandation aux autorités compétentes;
- Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier;
- Superviser la clôture du projet.

La SMCL se réunira tous les six mois, de préférence en concordance avec les principales étapes de l'exécution du projet (planification annuelle, évaluation participative post-campagne).

5.2.5. Table ronde régionale sur la filière blé

Outre les structures mentionnées ci-dessus, le projet à travers le responsable de projet et l'AT participeront activement à la table ronde régionale de la filière blé afin de favoriser la collaboration et la concertation avec les autres acteurs de la filière.

5.3. Gestion financière

5.3.1. Gestion de la contribution financière belge

L'ensemble des fonds provenant de la contribution belge, à l'exception de l'assistance technique, du suivi technique CTB, des audits financiers, des évaluations et du contrat de diagnostic et d'évaluation participative, seront gérés selon le principe de la cogestion entre les deux Parties belge et malienne.

Pour ce faire, la Partie malienne désigne le Directeur National de l'Agriculture comme Ordonnateur, chargé d'approuver les dépenses imputables au budget du projet. L'ordonnateur pourra désigner un ordonnateur délégué.

La Partie belge désigne le Représentant Résident de la CTB à Bamako comme Coordonnateur chargé d'approuver pour la Partie belge lesdites dépenses. La CTB pourra désigner un coordonnateur délégué.

Dès la signature de la Convention de Mise en Œuvre du projet entre l'Etat belge et la CTB, la partie malienne ouvrira un compte « mère » en FCFA, dans une banque commerciale de la place à l'initiative de l'Ordonnateur et du Coordonnateur. Ce compte sera actionné par leur co-signature ou celle de leur délégué et sera alimenté trimestriellement par CTB sur la base des procédures suivantes :

Premier transfert

Dès la signature de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'état belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois, et l'appel de fonds est signé par l'ordonnateur.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet introduit à la représentation de la CTB à Bamako un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds est signé par le responsable de projet et le directeur régional et aussi par l'ordonnateur.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la représentation de la CTB à Bamako
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la représentation locale de la CTB
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas plus élevé que le solde budgétaire

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

Pour financer les activités, le projet prévoit trois types de gestion de la contribution belge:

- A/ La gestion directe par la DRA pour les activités menées par la DRA et la cellule de projet ainsi que le financement des prestataires de services
- B/ la gestion par le Trésor pour les activités menées par les Communes et les CRA.
- C/ la gestion en régie effectuée par la CTB pour certains lignes budgétaires relatives aux moyens généraux.

A/ La gestion directe par la DRA

Toutes les dépenses liées aux activités menées par la DRA ainsi que celles liées au fonctionnement de la cellule de projet et aux contrats avec les prestataires autres que la CRA / les communes, seront gérées directement par la DRA selon les principes suivants :

- Le Directeur Régional et le responsable de projet assurent la gestion administrative, budgétaire et comptable du projet. Ils viseront chaque document officiel se rapportant à l'exécution de celui-ci, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics. Ils auront accès à tout document administratif, financier ou technique concernant les apports, tant malien que belge.
- Un compte courant sera ouvert dans une banque commerciale à Tombouctou, actionné sous la double signature conjointe du responsable de projet et le directeur régional, afin de domicilier le fonds de roulement.
- Ce fonds de roulement aura un plafond initial de 25.000.000 de FCFA. Selon l'utilisation du fonds de roulement et selon les besoins appréciés par l'ordonnateur et le coordonnateur, ce plafond peut être revu à la hausse avec un maximum de 100.000.000 FCFA.
- Le fonds de roulement sera utilisé pour le paiement des factures ne dépassant pas 10.000.000 FCFA. Les factures au-delà de ce montant seront payées directement à partir du compte « mère » par l'Ordonnateur et le coordonnateur.
- Mensuellement, avec l'appui du responsable de projet et le directeur régional, le responsable administratif et financier remettra à l'ordonnateur et au coordonnateur un rapport comptable et les pièces justificatives y afférentes. Après vérification,

l'ordonnateur et le coordonnateur feront réalimenter, si nécessaire, le fonds de roulement.

- Le projet pourra également procéder à l'ouverture d'une petite caisse co-gérée
- Le directeur régional et le responsable de projet s'assurent que les factures ou les déclarations de créance et leurs justificatifs présentés sont conformes aux conditions d'exécution des marchés et à la réalité des prestations fournies. Ils visent "POUR SERVICES RENDUS", « POUR TRAVAUX EXECUTES » ou "POUR RECEPTION CONFORME" les factures proposées. Le cas échéant, ils joindront leurs commentaires à l'attention de l'ordonnateur et du coordonnateur.
- Un audit externe sera effectué semestriellement la première année et ensuite annuellement par une firme indépendante recrutée par la CTB sur base d'un contrat pluriannuel conformément aux procédures des marchés publics, afin de vérifier la bonne gestion et la bonne utilisation des fonds. Tout décaissement ultérieur sera soumis à la certification des dépenses de la période antérieure par le rapport d'audit externe. Des audits ponctuels pourront être décidés par l'ordonnateur et le coordonnateur si le projet venait à rencontrer des difficultés particulières.

Un responsable administratif et financier recruté par la CTB sera chargé de la tenue de la comptabilité du projet qui sera faite sur le FIT (Financial Information Tool), outil de gestion financière de la CTB. A cette fin, le responsable administratif et financier ainsi que le responsable de projet devront suivre une formation sur l'outil de gestion financière FIT pendant 5 jours à la CTB Bamako afin de se familiariser avec l'outil FIT. Un manuel de procédures détaillé sera élaboré avant le démarrage des activités et sera soumis à l'approbation de la SMCL

B/ la gestion par le Trésor

Des conventions d'exécution seront établies d'une part avec la CRA pour la canalisation et la supervision de l'appui organisationnel aux groupements et organisations de producteurs et d'autre part avec les communes de Dire et de Goundam pour principalement l'aménagement et équipement des périmètres irrigués.

Les décaissements liés à ces conventions seront effectués à travers le Trésor public de Tombouctou selon les procédures maliennes en vigueur.

A cette fin une ligne de crédit sera ouverte au nom du projet au Trésor public de Tombouctou. Elle sera alimentée trimestriellement par l'Ordonnateur et le coordonnateur sur la base d'une prévision des décaissements établie par le responsable de Projet et le directeur régional.

Ces organisations produiront un rapport comptable trimestriel répondant aux normes de la CTB, sur la base de l'état des dépenses (et les pièces justificatives y afférentes) et de la programmation financière. Après examen par le directeur régional et le responsable de projet, avec l'appui du Responsable administratif et financier du projet, ce rapport sera soumis à l'ordonnateur et au co-ordonnateur pour leur approbation qui permettra le déboursement de la tranche trimestrielle suivante.

Les sommes payées sur les différentes tranches considérées comme non justifiées ou insuffisamment justifiées seront déduites des tranches suivantes. Si la certification n'a pas été accordée, il y aura un blocage d'allocation des fonds du trimestre suivant pour l'institution concernée.

A la fin de l'année, un Audit externe indépendant sera effectué. Cet Audit doit certifier les dépenses réalisées en suivant les procédures en vigueur au Mali et reconnues par le Royaume de Belgique.

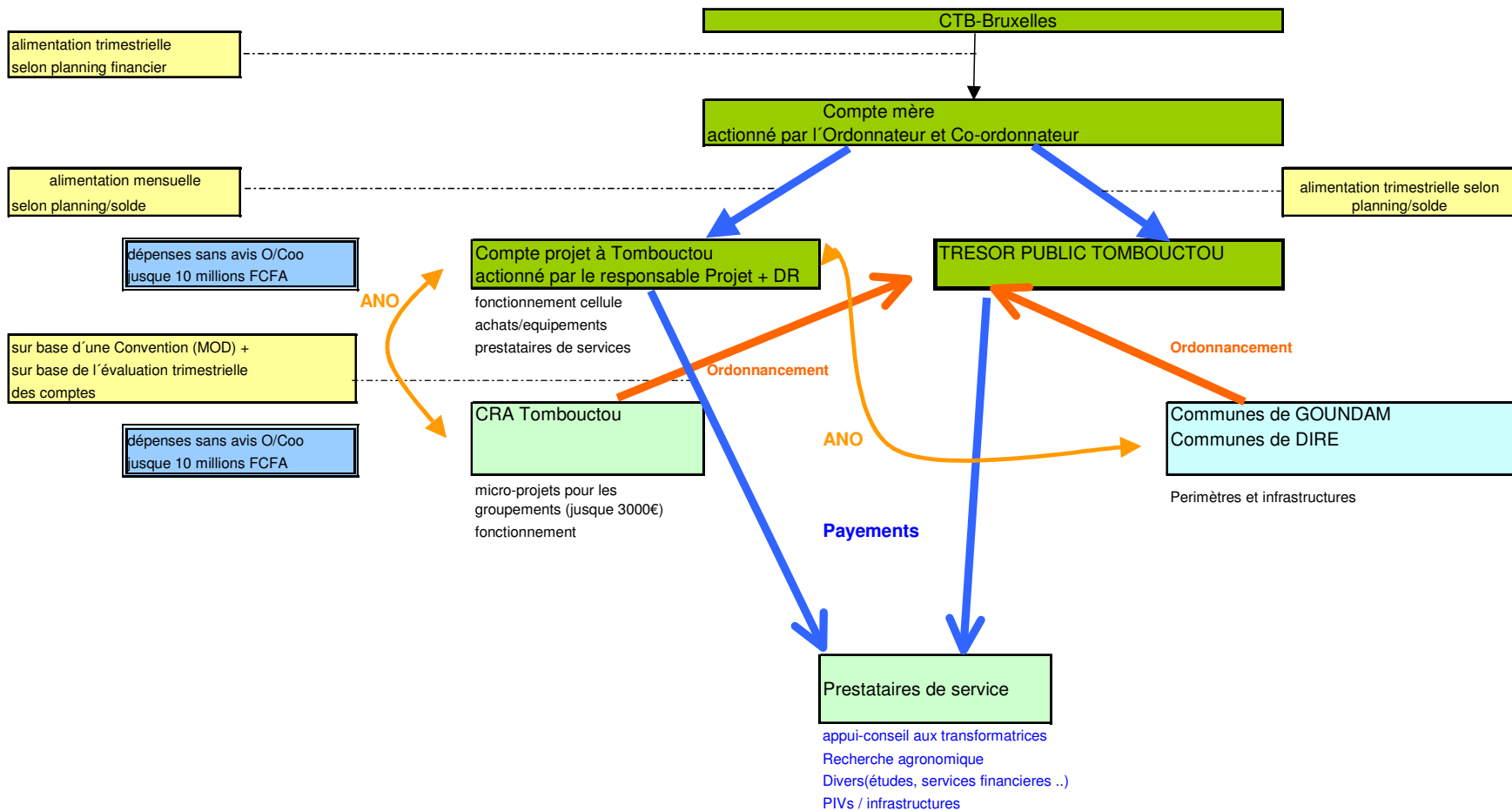
C/ la gestion en régie effectuée par la CTB

Les coûts globaux du projet (e.a. suivi et évaluation, assistants techniques et audits indépendants) seront gérés par la CTB selon la législation belge. Les activités concernées sont principalement :

- Le contrat du conseiller technique international affecté à la Cellule d'Appui et de Coordination;
- Le contrat suivi/évaluation participatif et capitalisation
- Les contrats d'évaluation et d'audit externe;
- Les frais de suivi interne de la CTB;

Ces fonds seront gérés par la CTB siège ou par la Représentation Résidente de la CTB à Bamako en concertation avec l' Assistant technique et seront contrôlés dans le cadre du système prévu par le Gouvernement du Royaume de Belgique.

Flux financiers Alkama



5.3.2. Législation en matière de marchés publics

Dans le cadre de la cogestion, l'attribution des marchés de fournitures, travaux et services, la législation des marchés publics malienne est d'application. Toutefois, les dossiers d'appel d'offres feront référence à la source du financement belge.

Pour les fonds gérés en direct par la DRA, le Responsable de projet et le Responsable administratif et financier du projet participeront aux différentes étapes de l'attribution des marchés conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, l'avis de non objection du Coordonnateur sera requis, y compris dans le cadre des conventions avec le CRA et les communes, pour tout marché ou commande d'au moins 10.000.000 FCFA, aux étapes suivantes de la procédure:

- le dossier d'appel d'offres
- l'attribution du marché et le projet de contrat

Pour être définitif, le choix de l'adjudicataire et les projets de contrat ou de lettre de commande devront recevoir l'avis de non objection du Coordonnateur. Ce dernier fera ses remarques dans les 30 jours calendrier ; au-delà de ce délai, la proposition sera considérée comme approuvée.

Dans le cadre de la gestion des fonds en régie, la législation des marchés publics belges sera appliquée.

5.4. Rapportage, Suivi et évaluation

5.4.1. Diagnostic participatif- ligne de base et évaluations participatives annuelles

L'établissement d'une ligne de base décrivant la situation exacte de la filière blé au départ du projet est fondamental pour assurer le suivi et l'évaluation, en raison de la faiblesse actuelle des données statistiques et du suivi des activités productives et de transformation.

La ligne de base sera établie au terme d'un processus de diagnostic participatif qui sera organisé sous la responsabilité et facilitation du prestataire spécialisé en recherche développement et planification participative, de préférence à la fin de la campagne de production 2007-2008. Ce diagnostic sera entrepris dans toutes les communes concernées avec la participation active de tous les partenaires du projet (voir termes de référence en annexe). Les données existantes dans les différents études (voir annexe 7) seront pris en compte.

La ligne de base sera établie ensuite par la Cellule d'Appui et Coordination sur base des informations fournies par le diagnostic.

Au terme de chaque campagne de production de blé, le même prestataire spécialisé en recherche développement et planification participative, organisera et facilitera un processus d'évaluation participative avec tous les bénéficiaires et partenaires du projet, afin de dégager les résultats de la campagne en relation avec les principaux indicateurs (voir termes de référence en annexe).

Le rapport d'évaluation participative servira de référence pour les rapports annuels d'activités et pour l'élaboration des plans annuels d'activités du projet.

5.4.2. *Systeme interne de suivi et évaluation*

La Cellule d'Appui et de Coordination sera responsable pour la mise en oeuvre d'un système de suivi interne du projet dans lequel participeront les partenaires suivants:

- Services techniques déconcentrés pour le suivi des indicateurs techniques;
- Chambre Régionale pour le suivi des indicateurs organisationnels et de gestion;
- Groupements et organisations bénéficiaires pour le suivi interne de leurs adhérents;
- Services Financiers Décentralisés pour le suivi des crédits.

La Cellule d'Appui et de Coordination coordonnera et appuiera, avec les apports techniques des prestataires de service d'appui aux producteurs et aux transformatrices, le suivi des indicateurs à tous les niveaux pour leur consolidation finale au niveau du projet.

5.4.3. *Planification et rapports d'activités semestrielle et annuelle*

Un rapport trimestriel sera élaboré trimestrielle à l'occasion de chaque réunion du Comité Technique de suivi.

Ce rapport trimestriel comprend :

- La programmation des activités + programmation financière du trimestre à suivre
- L'avancement des activités
- Le résultats du suivi des indicateurs du cadre logique, TDR etc...

Chaque semestre, un rapport d'exécution complet est élaboré par le responsable de projet avec l'appui de l'Assistant technique international et le directeur régional d'agriculture. Il comprendra un rapport narratif des activités, une analyse des résultats et un rapport financier. Ce rapport sera élaboré selon les canevas définis par la CTB en accord avec la partie malienne Il sera présenté au SMCL pour approbation La rapportage se fera après et avant chaque campagne (Mai –Octobre et Novembre – Avril)

Les entités responsables pour la mise en oeuvre de certaines activités du projet comme les CRA et les communes ainsi que les prestataires de services produisent des rapports trimestriels d'exécution reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le trimestre à venir. Les modalités de rapportage seront spécifiées dans les contrats /protocoles d'accord.

Le directeur régional, avec l'appui du gestionnaire du projet présentera chaque année à partir de 2008, un plan annuel d'activités sur base des différents plans d'actions reçus des différentes entités responsables de la mise en oeuvre, le premier au terme de la phase de diagnostic et d'évaluation participative. Ce plan devra être soumis à la SMCL au plus tard en Juin de chaque année, afin d'assurer sa mise en oeuvre pour chacune des quatre campagnes de production prévues (4 plans d'activités pour les campagnes 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012). Ce plan devra indiquer les objectifs à atteindre chaque année dans le cadre logique du projet, avec les indicateurs correspondants et les moyens financiers, humains et physiques à mettre en oeuvre. Les rapports d'activités pour la période précédente seront soumis de manière annuelle également, (4 rapports de Mai 2008 à Mai 2011 et rapport final en Mai 2012).

Rapportage financier

Comptabilité : Mensuellement, la comptabilité est élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité est signée pour accord par le responsable de projet et le directeur régional et transmise à l'ordonnateur et au co-ordonnateur. La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Programmation financière : Trimestriellement, le responsable de projet avec l'appui du responsable financier et administratif élabore une programmation financière pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière est faite selon les procédures de la CTB et est envoyée à la représentation locale de la CTB.

5.4.4. *Evaluation externe à mi-parcours et finale*

Une mission d'évaluation à mi-parcours évaluera, après la campagne 2009-2010, l'état d'avancement du projet, et les résultats atteints par rapports aux indicateurs. La mission formulera des propositions pour atteindre l'objectif spécifique. Elle sera particulièrement attentive aux perspectives de durabilité et de pérennité pour les actions mises en place. Le rapport pourra proposer une réorientation des résultats et activités du projet. Il sera soumis à la SMCL. Après la dernière évaluation participative de mars 2012, une mission d'évaluation finale sera organisée pour évaluer l'atteinte de l'objectif spécifique, étudier la question de la durabilité des actions entreprises et dégager les principaux enseignements du projet.

5.5. Fermeture du projet

La Cellule d'Appui et de Coordination sera chargée, six mois avant la fin du projet, de préparer les opérations de clôture et de présenter le rapport final, y inclus le bilan financier conformément aux procédures de la CTB. Elle devra également préparer un inventaire des équipements acquis en cogestion et soumettre une proposition d'affectation des biens meubles et immeubles et du reliquat éventuel du budget du projet à la SMCL, en tenant compte de l'objectif général et l'objectif spécifique. La proposition de l'affectation du matériel acquis en régie pour l'Assistant Technique International sera soumise à l'approbation de la Partie belge.

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de SMCL..

5.6. Mécanisme d'approbation des adaptations du DTF

En fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du projet, le Ministère de l'Agriculture et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier.

Ces adaptations ne peuvent en aucun cas concerner ni l'objectif spécifique du projet ni les budgets totaux ni la durée de la Convention spécifique du Toute éventuelle modification de ces rubriques requiert un échange de lettres entre les Parties belge et malienne.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de pilotage est requise :

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie malienne,
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de pilotage,
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- les indicateurs de résultats et d'objectif spécifique
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie malienne et la CTB informent l'attaché de la coopération et la DGCD si de telles modifications sont apportées au projet.

6. Cadre logique

NOM DU PROJET		Projet d'Appui à la Filière Blé dans la région de Tombouctou (« Projet Alkama »)		
OBJECTIF GLOBAL				
Contribution à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement de la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention				
OBJECTIF SPECIFIQUE	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	RISQUES	
Amélioration de la viabilité et productivité de la filière blé comme source stratégique de revenu et de sécurité alimentaire pour les familles rurales et urbaines de la région de Tombouctou, par le renforcement des capacités techniques et de gestion et l'amélioration de l'articulation des acteurs de la filière locale.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du revenu net moyen dérivé du blé et des produits de transformation (échantillon d'exploitants familiaux et de transformatrices en comparaison avec la ligne de base) Augmentation des parts de marché des produits locaux dans différentes niches (quantités commercialisées en valeur absolue et en % de la demande estimée, en comparaison avec la ligne de base et les objectifs fixés annuellement) Augmentation du nombre de familles générant des réserves d'autoconsommation et des revenus de la filière blé (sur base d'une généralisation de l'échantillon de référence des exploitants et transformatrices). 	<ul style="list-style-type: none"> Ligne de base Enquête annuelle sur échantillon d'exploitants familiaux et de transformatrices Evaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> Sécheresse majeure durant la période Baisse importante du coût de revient du blé importé 	
RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES	
1. Les producteurs organisés ont augmenté la productivité et la rentabilité du blé dans le cadre de la consolidation des systèmes de production de contre-saison	<ul style="list-style-type: none"> Dans au moins (20) PIV de contre-saison les producteurs appliquent un ensemble de pratiques assurant des rendements d'au moins (3,2) tonnes par hectare de blé à partir de la troisième année Au moins (50) groupements de producteurs participent à des mécanismes de gestion collective des intrants et de la commercialisation et ont atteint les objectifs d'équilibre financier établis au niveau de la production globale/diminution des coûts de production à partir de la troisième année Augmentation de la marge nette réalisée par les groupements participant au projet et commercialisant les produits (valeur globale pour chaque groupement en comparaison avec la ligne de base et les objectifs fixés annuellement); le blé contribue au moins () % de la marge nette globale 	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de production de chaque périmètre concerné Livres de comptes des groupements de producteurs concernés Comptes des organisations assurant la commercialisation. Rapports des contrats de prestations de services. Ligne de base Enquête annuelle sur échantillon d'exploitants familiaux et de transformatrices Evaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions de marché du blé local ne se dégradent pas en dessous des conditions minimales de rentabilité L'appui institutionnel des services décentralisés, des chambres d'agriculture et des collectivités locales reste assuré dans le cadre de la décentralisation 	

CADRE LOGIQUE (SUITE)

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
2. Les transformatrices artisanales de blé ont acquis les capacités d'améliorer la productivité et rentabilité de leurs activités, contribuant à consolider la compétitivité du blé sur le marché local	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins (5) coopératives d'artisanes ont acquis les équipements et capacités pour produire () lignes de produits dérivés du blé conformes aux normes de qualité avec des ventes croissantes. • Au moins (10) coopératives d'artisanes du blé participent à des mécanismes d'accès au marché et ont atteint les objectifs d'équilibre financier établis à partir de la troisième année • Les coopératives d'artisanes ont établi des conventions d'achat avec les organisations de producteurs de blé 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de production et de vente • Livres de comptes des différentes coopératives concernées. • Rapports des contrats de prestations de services • Ligne de base • Enquête annuelle sur échantillon d'exploitants familiaux et de transformatrices • Evaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts du blé local restent compétitifs pour les transformatrices • L'appui institutionnel des chambres d'agriculture est étendu aux groupements d'artisanes de la transformation
3. Les acteurs appuyant la filière blé ont acquis un niveau de structuration et de capacités permettant d'étendre, approfondir et pérenniser les acquis.	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture de crédit a augmenté de (% à %) des producteurs et de (% à %) des transformatrices • Les institutions ont amélioré de manière complémentaire le suivi de la filière et appliquent des normes et objectifs communs à l'appui conseil et à la maîtrise d'ouvrage • 100% des groupements de producteurs et de transformatrices reçoivent un appui conseil régulier et adéquat de la part des institutions • Des plans d'action à moyen et long terme sont accordés entre tous les acteurs de la filière, approuvés par le Gouvernement et mis en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités des différentes institutions participant à l'appui de la filière • Evaluation participative des services d'appui par les groupements • Résolutions et plans d'activités des instances de concertation de la filière (Table Régionale et CONAFIB). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les services financiers décentralisés sont en mesure d'offrir des services adéquats pour les besoins des producteurs et transformatrices • L'appui institutionnel des services décentralisés, des chambres d'agriculture et des collectivités locales reste assuré dans le cadre de la décentralisation

ACTIVITES PRINCIPALES	MOYENS	COUTS
<i>Activité 1.1: Investissements en infrastructures et équipements pour l'appui à la production de blé (Réhabilitation et aménagement de Périmètres Irrigués Villageois de contre-saison, Infrastructures de stockage, Equipements productifs et de commercialisation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage des communes (20 à 25 périmètres irrigués villageois de contre saison jusqu'à 600 hectares) + éventuellement infrastructures de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> • 1.380.000 Euros
<i>Activité 1.2: Formation et appui conseil technique, commercial et de gestion pour la production de blé (renforcement des capacités de la DRA, DRGR et CRA, formation technique, de gestion et commerciale des OPAs)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat d'appui conseil, formation et encadrement de la recherche en milieu paysan • Conventions de mise en oeuvre avec les services techniques déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> • 240.000 Euros • 36.000 Euros
<i>Activité 1.3 Appui à la recherche en station, recherche en milieu paysan, capitalisation participative d'expériences</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 convention avec l'IER et missions consultants • Micro projets expérimentaux et d'échanges d'expériences (jusqu'à 60 microprojets) 	<ul style="list-style-type: none"> • 125.000 Euros • 180.000 Euros

CADRE LOGIQUE (SUITE)

ACTIVITES PRINCIPALES	MOYENS	COUTS
<i>Activité 2.1: investissements en infrastructures et équipements pour l'appui à la transformation artisanale de blé (aménagement et équipements d'ateliers de transformation adaptés)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Microprojets d'équipement et d'amélioration des infrastructures (jusqu'à 20 projets) 	<ul style="list-style-type: none"> • 90.000 Euros
<i>Activité 2.2: Formation et appui conseil technique, commercial et de gestion pour la transformation du blé et la commercialisation des produits (formation technique, de gestion et commerciale des coopératives)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 contrat d'appui conseil, formation et encadrement des groupements de transformatrices § missions consultants • Conventions de mise en oeuvre avec les services techniques déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> • 144.000 Euros • 9.000 Euros
<i>Activité 2.3 recherche-développement et capitalisation d'expériences pour l'appui à la transformation artisanale du blé (Etudes de marché et de faisabilité, appui à la recherche en technologies adaptées, projets pilotes, capitalisation participative d'expériences)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 convention avec le Laboratoire de Technologies Alimentaires de l'IER + consultants • Micro projets expérimentaux et d'échanges d'expériences (jusqu'à 10 microprojets) 	<ul style="list-style-type: none"> • 40.000 Euros • 30.000 Euros
<i>Activité 3.1: investissements dans le renforcement des mécanismes d'appui à la filière blé (appui aux SFD pour la couverture de crédit, amélioration de l'infrastructure et équipements des institutions, appui aux entreprises liées à la filière)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats d'appui aux services financiers décentralisés • Microprojets institutionnels • Appui aux structures de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • 170.000 Euros • 35.000 Euros • 15.000 Euros
<i>Activité 3.2: Formation et appui conseil technique, commercial et de gestion pour le renforcement des structures de gouvernance et d'appui (appui à la gestion, adaptation des services, mécanismes de suivi, études spécifiques etc)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats d'appui conseil aux producteurs (1.2) et transformatrices (2.2) • Contrats spécifiques de services d'appui et formation, études etc 	<ul style="list-style-type: none"> • 64.000 Euro (études de marché ; ..)
<i>Activité 3.3 : capitalisation d'expériences pour le renforcement des structures de gouvernance et d'appui (synthèses participatives de capitalisation d'expériences au niveau des structures de concertation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat spécial de recherche développement et évaluation participative 	<ul style="list-style-type: none"> • 175.000 Euros

7. ANNEXES

7.1. Chronogramme indicatif d'activités

Titre du projet : Projet d'Appui à la Filière Blé dans la région de Tombouctou (« Projet Alkama »)																						
Activité	2007				2008				2009				2010				2011				2012	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2		
Mission d'appui au démarrage	■																					
Mise en place de la Cellule	■	■																				
R1: appui aux producteurs																						
1.1 Investissements																						
<i>Phase de démarrage</i>		■	■	■																		
<i>Phase de pilotage</i>					■	■	■	■	■	■	■	■	■									
<i>Phase de consolidation</i>														■	■	■	■	■	■	■		
1.2 Appui conseil et formation																						
<i>Phase de démarrage</i>		■	■	■																		
<i>Phase de pilotage</i>					■	■	■	■	■	■	■	■	■									
<i>Phase de consolidation</i>														■	■	■	■	■	■	■		
1.3 Recherche																						
<i>Phase de démarrage</i>		■	■	■																		
<i>Phase de pilotage</i>					■	■	■	■	■	■	■	■	■									
<i>Phase de consolidation</i>														■	■	■	■	■	■	■		
R2: appui aux transformatrices																						
2.1 Investissements																						
<i>Phase de démarrage</i>			■	■	■	■																
<i>Phase de pilotage</i>					■	■	■	■	■	■	■	■	■									
<i>Phase de consolidation</i>														■	■	■	■	■	■	■		
2.2 Appui conseil et formation																						
<i>Phase de démarrage</i>			■	■	■																	
<i>Phase de pilotage</i>					■	■	■	■	■	■	■	■	■									

7.2. Budget détaillé (EUR)

A	Description	Contribution belge			Contribution malienne				
		Unité	Coût unit.	Quant	Coût total	Unité	Coût unit.	Quant	Coût total
	Amélioration de la viabilité et productivité de la filière blé comme source stratégique de revenu et de sécurité alimentaire pour les familles rurales et urbaines de la région de Tombouctou, par le renforcement des capacités techniques et de gestion et l'amélioration de l'articulation des acteurs de la filière								
					2.818.000				0
A 01	Composante appui aux producteurs				1.961.000				0
A 01 01	Investissements (PIV)				1.380.000				0
	<i>Contrats de travaux aménagement et équipement</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Hectare</i>	2300	600	1.380.000			0
A 01 02	Appui-conseil				366.000				0
	<i>Contrats de services d'appui aux producteurs</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	8000	30	240.000			0
	<i>Appui frais fonctionnement agents CRA /DRGR/DDA</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	1200	30	36.000			0
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	3000	30	90.000			0
A 01 03	Recherche				215.000				0
	<i>Contrat de recherche (IER etc)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Forfait</i>	125000	1	125.000			0
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	3000	30	90.000			0
A 02	Composante appui aux transformatrices				373.000				0
A 02 01	Investissements (transformation)				90.000				0
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	4500	20	90.000			0
A 02 02	Appui-conseil				213.000				0
	<i>Contrat de services d'appui aux transformatrices</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	8000	18	144.000			0
	<i>Appui frais fonctionnement agents DRP Femme</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	300	30	9.000			0
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	3000	20	60.000			0
A 02 03	Recherche				70.000				0
	<i>Contrat de recherche (IER etc)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Forfait</i>			40.000			0
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	3000	10	30.000			0
A 03	Composante renforcement de la Gouvernance et structures d'appui				484.000				0
A 03 01	Investissements				220.000				0
	<i>Contrat de services financiers</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Forfait</i>	170000	1	170.000			0

	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	5000	10	50.000				0
A 03 02	Appui-conseil					64.000				0
	<i>Contrat de services d'appui</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	8000	8	64.000				0
A 03 03	Capitalisation d'expériences					200.000				0
	<i>Contrat spécial recherche-développement et évaluation participative</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Mois</i>	12500	14	175.000				
	<i>Réunions, documentation</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Annuel</i>	5000	5	25.000				
Y	Réserve budgétaire		Unité				Coût unit.	Quant	Coût total	
Y 01	Réserve budgétaire									
Y 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	<i>Co-Gestion</i>	Forfait	93400	1	93.400				0
Z	Gestion du projet		Unité				Coût unit.	Quant	Coût total	
						1.154.200				597.400
Z 01	Personnel unité de coordination					606.000				533.000
Z 01 01	Assistant technique									
	<i>Conseiller technique filières (international)</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Personne-mois</i>	12500	36	450.000				0
Z 01 02	Personnel local									
	<i>Responsable national (primes)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	300	60	18.000	<i>Personne-mois</i>	300	60	18.000
	<i>Responsable financier et administratif</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Personne-mois</i>	800	60	48.000				
	<i>Chef secteur Dire (primes)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	100	60	6.000			60	
	<i>Chef secteur Goundam (primes)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	100	60	6.000			60	
	<i>Secrétaire</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	400	60	24.000				
	<i>Chauffeurs (2)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	300	120	36.000				
	<i>Directeur DRA (primes)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	300	60	18.000			60	
	<i>Personnel DRA et DRGR</i>						<i>Annuel</i>	78000	5	390000
	<i>Personnel CRA</i>						<i>Annuel</i>	25000	5	125000
Z 02	Equipements					110.600				0
Z 02 01	Véhicules									
	<i>Véhicules 4*4</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Unité</i>	30000	2	60.000				0
	<i>Motos</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Unité</i>	3200	8	25.600				0

Z 02 02	Fournitures et équipement bureau								
	<i>Equipement informatique</i>	Régie CTB	Forfait	15000	1	15.000			0
	<i>Autre équipement bureau</i>	Régie CTB	Forfait	10000	1	10.000			0
Z 03	Frais de fonctionnement					290.600			64.400
Z 03 01	<i>Location bureaux</i>	Co-Gestion	Mois	300	12	3.600	300	48	14.400
Z 03 02	<i>Fonctionnement véhicules</i>	Co-Gestion	Annuel	12600	5	63.000			0
Z 03 03	<i>Téléphone, entretien, location etc</i>						Annuel	10000	5 50000
Z 03 04	<i>Fournitures</i>	Co-Gestion	Annuel	5000	5	25.000			0
Z 03 05	Autres frais de fonctionnement					199.000			0
	<i>Fonctionnement Cellule Appui et Coordination</i>	Co-Gestion	Annuel	20000	5	100.000			
	<i>Frais déplacements per diem etc</i>	Co-Gestion	Mois	1650	60	99.000			
Z 04	Evaluation externe, audits					147.000			0
	<i>Evaluations à mi-parcours et finales</i>	Régie CTB	unité	25000	2	50.000			0
	<i>Audits</i>	Régie CTB	unité	8000	7	56.000			
	<i>Fonctionnement SMCL</i>	Régie CTB	Réunion	1000	10	10.000			0
	<i>Expertise ponctuelle</i>	Régie CTB	Forfait	21000	1	21.000			
	<i>Suivi interne CTB</i>	Régie CTB	Forfait	10000	1	10.000			0
Coûts totaux						4.065.600			597.400
						Co-gestion			3.135.000
						Régie CTB			930.600

7.3. Budget de la contribution belge par année (EUR)

		Contribution belge								
A	Amélioration de la viabilité et productivité de la filière blé comme source stratégique de revenu et de sécurité alimentaire pour les familles rurales et urbaines de la région de Tombouctou, par le renforcement des capacités techniques et de gestion et l'amélioration de l'articulation des acteurs de la filière	Unité	Coût unit.	Quant	Coût total	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
					2.818.000	283.600	824.850	824.850	524.850	359.850
A 01	Composante appui aux producteurs				1.961.000	157700	631450	631450	331450	208950
A 01 01	Investissements (PIV)				1.380.000	80000	500000	500000	200000	100000
	<i>Contrats de travaux aménagement et équipement</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Hectare</i>	<i>2300</i>	<i>600</i>	<i>1.380.000</i>	<i>80000</i>	<i>500000</i>	<i>500000</i>	<i>200000</i>
A 01 02	Appui-conseil				366.000	77700	77700	77700	77700	55200
	<i>Contrats de services d'appui aux producteurs</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	<i>8000</i>	<i>30</i>	<i>240.000</i>	<i>48000</i>	<i>48000</i>	<i>48000</i>	<i>48000</i>
	<i>Appui frais fonctionnement agents DRA et DRGR</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	<i>1200</i>	<i>30</i>	<i>36.000</i>	<i>7200</i>	<i>7200</i>	<i>7200</i>	<i>7200</i>
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	<i>3000</i>	<i>30</i>	<i>90.000</i>	<i>22500</i>	<i>22500</i>	<i>22500</i>	<i>0</i>
A 01 03	Recherche				215.000	0	53750	53750	53750	53750
	<i>Contrat de recherche (IER etc)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Forfait</i>	<i>125000</i>	<i>1</i>	<i>125.000</i>	<i>0</i>	<i>31250</i>	<i>31250</i>	<i>31250</i>
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	<i>3000</i>	<i>30</i>	<i>90.000</i>	<i>0</i>	<i>22500</i>	<i>22500</i>	<i>22500</i>
A 02	Composante appui aux transformatrices				373.000	68100	85600	85600	85600	48100
A 02 01	Investissements (transformation)				90.000	22500	22500	22500	22500	0
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	<i>4500</i>	<i>20</i>	<i>90.000</i>	<i>22500</i>	<i>22500</i>	<i>22500</i>	<i>0</i>
A 02 02	Appui-conseil				213.000	45600	45600	45600	45600	30600
	<i>Contrat de services d'appui aux transformatrices</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	<i>8000</i>	<i>18</i>	<i>144.000</i>	<i>28800</i>	<i>28800</i>	<i>28800</i>	<i>28800</i>
	<i>Appui frais fonctionnement agents DRP Femme</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	<i>300</i>	<i>30</i>	<i>9.000</i>	<i>1800</i>	<i>1800</i>	<i>1800</i>	<i>1800</i>
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	<i>3000</i>	<i>20</i>	<i>60.000</i>	<i>15000</i>	<i>15000</i>	<i>15000</i>	<i>0</i>
A 02 03	Recherche				70.000	0	17500	17500	17500	17500
	<i>Contrat de recherche (IER etc)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Forfait</i>			<i>40.000</i>	<i>0</i>	<i>10000</i>	<i>10000</i>	<i>10000</i>
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	<i>3000</i>	<i>10</i>	<i>30.000</i>	<i>0</i>	<i>7500</i>	<i>7500</i>	<i>7500</i>
A 03	Composante renforcement de la Gouvernance et structures d'appui				484.000	57800	107800	107800	107800	98300
A 03 01	Investissements				220.000	0	55000	55000	55000	55000

	<i>Contrat de services financiers</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Forfait</i>	170000	1	170.000	0	42500	42500	42500	42500
	<i>Micro-projets</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Projet</i>	5000	10	50.000	0	12500	12500	12500	12500
A 03 02	Appui-conseil					64.000	12800	12800	12800	12800	12800
	<i>Contrat de services d'appui</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	8000	8	64.000	12800	12800	12800	12800	12800
A 03 03	Capitalisation d'expériences					200.000	45000	40000	40000	40000	35000
	<i>Contrat spécial recherche-développement et évaluation participative</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Mois</i>	12500	14	175.000	40000	35000	35000	35000	30000
	<i>Réunions/documentation</i>	<i>Cogestion</i>	<i>Annuel</i>	5000	5	25.000	5000	5000	5000	5000	5000
Y	Réserve budgétaire			Unité		Coût unit.	Quant	Coût total	Coût total	Coût total	Coût total
Y 01	Réserve budgétaire							An 1	An 2	An 3	An 4
Y 01 01	Réserve budgétaire COGESTION	<i>Co-Gestion</i>	Forfait	93400	1	93.400	0	0	0	0	93.400
Z	Gestion du projet			Unité		Coût unit.	Quant	Coût total	An 1	An 2	An 3
								1.154.200	383000	258800	275800
Z 01	Personnel unité de coordination							606.000	181200	181200	181200
Z 01 01	Assistent technique										
	<i>Conseiller technique filières (international)</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Personne-mois</i>	12500	36	450.000	150000	150000	150000	0	0
Z 01 02	Personnel local										
	<i>Responsable national</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	300	60	18.000	3600	3600	3600	3600	3600
	<i>Responsable financier et administratif</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Personne-mois</i>	800	60	48.000	9600	9600	9600	9600	9600
	<i>Chef de secteur Dire (primes de performance)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	100	60	6.000	1200	1200	1200	1200	1200
	<i>Chef de secteur Goundam (primes de performance)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	100	60	6.000	1200	1200	1200	1200	1200
	<i>Secrétaire</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	400	60	24.000	4800	4800	4800	4800	4800
	<i>Chauffeurs (2)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	300	120	36.000	7200	7200	7200	7200	7200
	<i>Directeur DRA (primes de performance)</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Personne-mois</i>	300	60	18.000	3600	3600	3600	3600	3600
	<i>Personnel DRA et DRGR</i>										
	<i>Personnel CRA</i>										

Z 02	Equipements					110.600	110600	0	0	0	0
Z 02 01	Véhicules										
	<i>Véhicules 4*4</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Unité</i>	<i>30000</i>	<i>2</i>	<i>60.000</i>	<i>60000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Motos</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Unité</i>	<i>3200</i>	<i>8</i>	<i>25.600</i>	<i>25600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Z 02 02	Fournitures et équipement bureau										
	<i>Equipement informatique</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Forfait</i>	<i>15000</i>	<i>1</i>	<i>15.000</i>	<i>15000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Autre équipement bureau</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Forfait</i>	<i>10000</i>	<i>1</i>	<i>10.000</i>	<i>10000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Z 03	Frais de fonctionnement					290.600	61000	57400	57400	57400	57400
Z 03 01	<i>Location bureaux pendant 1 an</i>	<i>Co-Gestion</i>		<i>300</i>	<i>12</i>	<i>3.600</i>	<i>3.600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Z 03 02	<i>Fonctionnement véhicules</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Annuel</i>	<i>12600</i>	<i>5</i>	<i>63.000</i>	<i>12600</i>	<i>12600</i>	<i>12600</i>	<i>12600</i>	<i>12600</i>
Z 03 03	<i>Téléphone, entretien, location etc</i>										
Z 03 04	<i>Fournitures</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Annuel</i>	<i>5000</i>	<i>5</i>	<i>25.000</i>	<i>5000</i>	<i>5000</i>	<i>5000</i>	<i>5000</i>	<i>5000</i>
Z 03 05	Autres frais de fonctionnement										
	<i>Fonctionnement Cellule Appui et Coordination</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Annuel</i>	<i>20000</i>	<i>5</i>	<i>100.000</i>	<i>20000</i>	<i>20000</i>	<i>20000</i>	<i>20000</i>	<i>20000</i>
	<i>Frais déplacements per diem etc</i>	<i>Co-Gestion</i>	<i>Mois</i>	<i>1650</i>	<i>60</i>	<i>99.000</i>	<i>19800</i>	<i>19800</i>	<i>19800</i>	<i>19800</i>	<i>19800</i>
Z 04	Evaluation externe, audits					147.000	30200	20200	37200	26200	33200
	<i>Evaluations à mi-parcours et finales</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Forfait</i>	<i>50000</i>	<i>1</i>	<i>50.000</i>	<i>5000</i>	<i>5000</i>	<i>17000</i>	<i>5000</i>	<i>18000</i>
	<i>Audits</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Unité</i>	<i>8000</i>	<i>7</i>	<i>56.000</i>	<i>11200</i>	<i>11200</i>	<i>11200</i>	<i>11200</i>	<i>11200</i>
	<i>Fonctionnement SMCL</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Réunion</i>	<i>2000</i>	<i>5</i>	<i>10.000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>
	<i>Expertise ponctuelle</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Forfait</i>	<i>21000</i>	<i>1</i>	<i>21.000</i>	<i>10000</i>	<i>0</i>	<i>5000</i>	<i>6000</i>	<i>0</i>
	<i>Suivi interne CTB</i>	<i>Régie CTB</i>	<i>Forfait</i>	<i>10000</i>	<i>1</i>	<i>10.000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>
	Coûts totaux					4.065.600	666.600	1.083.650	1.100.650	639.650	575.050
		Co-Gestion				3.135.000	326.200	868.850	868.850	568.850	502.250
		Régie CTB				930.600	340.400	214.800	231.800	70.800	72.800

7.4. Tableau des acteurs de mise en œuvre et Procédures de partenariat

Résultat 1	Maîtrise d'œuvre	Procédures
Act.1.1. Investissements dans la réhabilitation, aménagement et équipement des périmètres irrigués villageois de contre-saison, infrastructures de stockage etc.	des entreprises ou bureaux d'études	Gestion Trésor Sélectionnées par appel d'offre par les communes en accord avec les procédures de passation de marchés dans les conditions prévues par le droit malien et dans le respect des normes internationalement reconnues par l'attribution et la passation des marchés qui s'appliquent aux collectivités territoriales.
Act.1.2. Appui conseil, formation en milieu paysan	la DRA, la DRGR, la DRPFEF ONG spécialisée ou Bureau d'Etudes pour les activités d'accompagnement, de formation et d'appui à la recherche en milieu paysan	Gestion DRA - Des Conventions passées entre la DRA et les directions régionales et la CRA approuvée par l'ordonnateur et le co-ordonnateur. Ces Conventions devront stipuler les résultats attendus, les indicateurs et les fonds et équipements alloués au travail de terrain. Gestion DRA - Recruté sur appel d'offre organisé par la DRA avec avis de non-objection de l'ordonnateur et le co-ordonnateur.
Act.1.3. 1. Appui à la recherche en station 2. La recherche en milieu paysan 3. capitalisation participative d'expériences	IER groupements bénéficiaires à travers des micro-projets Prestataire de service international	Gestion DRA : une convention passée entre IER et la DRA approuvée par l'ordonnateur et le co-ordonnateur Gestion trésor (Chambre d'agriculture) Une convention tripartite entre la Chambre d'Agriculture et le prestataire de services d'appui conseil (modèle PASAOP éventuellement adapté) et le groupe bénéficiaire. Les micro-projets seront sélectionnés et mis en œuvre en appliquant le processus en vigueur pour les microprojets du PASAOP administrés par la Chambre d'Agriculture, avec sélection des propositions au niveau des Cadres Locaux d'Echanges et de Concertation (CLCE). 3. Voir 3.3.

Résultat 2	Maîtrise d'œuvre	Procédures
Act 2.1. Investissements dans la transformation artisanale	groupements bénéficiaires à travers des micro-projets	Gestion Trésor (Chambre d'Agriculture) : Une convention tripartite entre la Chambre d'Agriculture et le prestataire de services d'appui conseil (modèle PASAOP éventuellement adapté) et le groupe bénéficiaire. Les micro-projets seront sélectionnés et mis en oeuvre en appliquant le processus en vigueur pour les microprojets du PASAOP administrés par la Chambre d'Agriculture, avec sélection des propositions au niveau des Cadres Locaux d'Echanges et de Concertation (CLCE).
Act 2.2. Appui conseil, formation avec les transformatrices	ONG ou Bureau d'Etudes spécialisé en formation et encadrement des groupements de transformatrices DRPFEF	Gestion DRA : Recruté sur appel d'offre organisé par la DRA avec avis de non-objection. Gestion DRA : Si possible, une convention sera passée avec la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, afin de développer ses capacités d'appui aux groupements.
Act. 2.3. recherche-développement avec les transformatrices	1.IER (Laboratoire de technologies Alimentaires) 2.Groupements bénéficiaires à travers des micro-projets	Gestion DRA : des recherches en laboratoire seront incluses dans la convention avec l'IER Gestion Trésor (Chambre d'agriculture) Des micro-projets expérimentaux pourront être subventionnés pour les groupements qui répondent aux critères d'éligibilité. Une convention tripartite entre la Chambre d'Agriculture et le prestataire de services d'appui conseil (modèle PASAOP éventuellement adapté) et le groupe bénéficiaire. Voir 3.3.

Résultat 3	Maîtrise d'oeuvre	Procédures
Act 3.1. investissements dans les structures d'appui et de gouvernance	des Services Financiers Décentralisés Institutions bénéficiaires à travers des micro-projets	Gestion DRA : un ou plusieurs contrats de services pourront être attribués sur base de termes de référence établis après une étude de faisabilité, sur appel d'offre organisé par la DRA avec avis de non-objection de l'ordonnateur et du co-ordonnateur. Sur base de critères à établir au démarrage.
Act 3.2. appui / conseil et formation aux différents acteurs de la filière/	Prestataire de services/consultants	Gestion DRA : un fonds sera alloué pour des contrats de services sollicités par les institutions dans le cadre du renforcement de leurs capacités, utilisant les procédures de passation de marché stipulées dans le manuel de procédures Un budget sera alloué au fonctionnement des réunions de la structure régionale de concertation (Table Régionale de Concertation).
Act. 3.3. Capitalisation d'expériences / Diagnostics de base	une ONG internationale spécialisée en recherché-développement et évaluation participative	Gestion CTB : recrutée sur appel d'offre organisé en régie par la CTB.

7.5. Termes de référence indicatifs –personnel Cellule d'Appui et de Coordination

Le responsable de projet

Lieu d'affectation : Tombouctou – Direction Régionale d'Agriculture, avec rayon d'action dans toute la zone d'exécution du projet.

Durée : 5 ans (durée du projet)

Description de la fonction :

Sous l'autorité générale du Ministère d'Agriculture et plus spécifiquement du directeur régional d'agriculture, le conseiller technique national sera responsable pour la gestion et la coordination quotidienne du projet, en appui au directeur régional d'Agriculture et travaillera en étroite collaboration avec le personnel de la DRA et les autres membres de la Cellule d'Appui et de Coordination.

Il/Elle devra remplir les fonctions principales suivantes :

- Préparer le manuel de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels .
- Assister le Directeur régional d'Agriculture dans la préparation et passation des conventions de mise en oeuvre entre la Direction Régionale d'Agriculture et la Chambre d'Agriculture, la Direction Régionale de Génie Rural, la Direction Régionale de Promotion de la Femme, les communes et autres acteurs institutionnels partenaires au niveau régional
- Assurer la préparation et passation des différents marchés de services et d'équipements prévus dans la planification et pour ceux dépassant les seuils indiqués dans le manuel de procédures, les présenter pour non-objection à l'ordonnateur et au co-ordonnateur.
- Préparer le budget annuel du projet, des dossiers d'appel d'offres et autres procédures administratives incombant au projet.
- Assurer la gestion administrative et financière des ressources du projet déléguées à la Chambre Régionale d'Agriculture et aux communes et assurer la présentation de la comptabilité correspondante en vue des audits semestriels et annuels et de l'approbation de l'ordonnateur et du co-ordonnateur, en accord avec les procédures approuvées par le Ministère et la CTB et inscrites dans la Convention de Mise en Oeuvre.
- Assurer la préparation des Plans Annuels d'activités et des rapports semestriels du projet et les intégrer dans le système de planification et rapportage de la Direction Régional d'Agriculture
- Soumettre l'état d'avancement et l'atteinte des résultats à la Structure Mixte de Concertation Locale.
- Assurer la coordination avec les communes des activités relatives à l'aménagement et l'équipement des périmètres.
- Appuyer les communes dans la planification et supervision des activités des différents prestataires de services relatives à l'aménagement et équipement des périmètres et autres investissements publics.
- Contribuer à l'organisation du système de suivi et évaluation des activités du projet et assurer sa mise en oeuvre en coordination avec les différents partenaires.
- Proposer les ajustements ou modifications des activités et des résultats.

Tous les documents techniques et administratifs sont préparés par la Cellule et soumis à la signature du directeur régional.

Procédure de recrutement / Profil

Le responsable de projet sera désigné sur appel à candidatures parmi le personnel du Ministère de l'Agriculture. Les termes de référence seront définis par le Ministère de l'Agriculture avec avis de non-objection de la CTB. En principe il sera Ingénieur génie rural ou niveau équivalent, avec une expérience professionnelle minimum de 5 ans. Il aura une expérience appréciable de gestion et de coordination de projets de développement rural en relation avec la Coopération Internationale, de préférence dans le domaine d'aménagement de (petits) périmètres. Il/Elle dispose de solides capacités de synthèse et rédaction et a la capacité de travailler en équipe.

Le Conseiller Technique international en recherche-développement de filières

Lieu d'affectation : Tombouctou Direction Régionale de l'Agriculture, avec rayon d'action dans toute la zone d'exécution du projet.

Durée : 3 ans

Description de la fonction :

Sous l'autorité du Représentant Résident de la CTB à Bamako, le conseiller technique international sera le(a) conseiller technique du projet, en appui au directeur régional d'Agriculture et au responsable de projet. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec le personnel de Direction Régionale d'Agriculture et les autres membres de la Cellule d'Appui et Coordination. Il veillera à la cohérence de la stratégie du projet, coordonnera le suivi/évaluation des activités et assurera le renforcement de capacités des différents organisations et institutions partenaires.

Il remplira les responsabilités principales suivantes :

Il/Elle devra remplir les fonctions principales suivantes :

- Assister le Coordinateur technique de Projet pour la préparation du manuel de procédures, des plans annuels d'activités et des rapports semestriels et annuels d'activités.
- Apporter un appui technique dans la préparation des termes de références des différents marchés de services techniques et autres prévus dans les plans d'activités et appuyer les différentes organisations et institutions partenaires dans la maîtrise d'ouvrage.
- Organiser le système de suivi et évaluation des activités du projet, y inclus l'élaboration de la ligne de base à base du diagnostic participatif, et assurer sa mise en oeuvre en coordination avec les différents partenaires et prestataires de services. Assurer l'analyse des résultats des évaluations participatives annuelles et sur base de l'analyse identifier les objectifs annuels à atteindre.
- Assurer la cohérence de la stratégie de l'intervention et veiller au bon fonctionnement technique.

- Coordonner avec l'équipe de la Cellule d'Appui et de Coordination et le personnel de la Chambre Régionale d'Agriculture et des Directions Régionales, toutes les activités du projet.
- Assurer avec les promoteurs, la supervision et le suivi des activités des différents prestataires.
- Assurer le transfert graduel de ses responsabilités aux différents partenaires impliqués dans le projet.

Procédure de recrutement / Profil

Le Conseiller Technique en recherche-développement de filières sera recruté par la CTB sur appel à candidats pour une période de trois ans, avec l'avis de non-objection du Ministère d'Agriculture.

Il sera Ingénieur Agronome ou Agro -économiste, avec minimum 10 ans d'expérience professionnelle. Il/Elle aura une expérience pratique dans la recherche-développement en milieu paysan africain et dans le développement de filières agricoles, et avec une expérience de gestion et de facilitation de projets. Il aura de l'expérience en renforcement institutionnel des services étatiques et non-étatiques (appui aux organisations professionnelles, ONGs,...) et une bonne expertise en matière de suivi et évaluation participatif. Il/Elle dispose de solides capacités de synthèse et rédaction et a la capacité de travailler en équipe.

Il/Elle sera équipé de tous les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre de son travail (transport, équipement informatique. Le Conseiller Technique international sera recruté par la CTB, sur base d'un profil et de termes de références définitifs accordés entre la Ministère de l'Agriculture et la CTB, et avec avis de non-objection du Ministère de l'Agriculture.

Le Responsable Administratif et Financier

Lieu d'affectation : Tombouctou – Direction régionale d'Agriculture ; rayon d'action dans toute la zone d'exécution du projet.

Durée : 5 ans (durée du projet)

Description de la fonction :

Sous l'autorité générale du Représentant Résident de la CTB à Bamako, le conseiller administratif et financier sera recruté par la CTB pour la durée du projet afin d' assister le responsable de projet et le directeur régional d'agriculture dans la gestion administrative et financière du projet et plus spécifiquement remplir les responsabilités principales suivantes :

- Assister dans la préparation du manuel de procédures, des rapports financiers annuels et semestriels .
- Assister dans l'élaboration des contrats (prestation de services, sous-traitance...)
- Assister dans la préparation du budget annuel, des dossiers d'appel d'offres et autres procédures administratives incombant au projet.
- Faire la comptabilité correspondant au projet en accord avec les procédures approuvées par le Ministère et la CTB.
- Assurer le planning financier et la comptabilité mensuel selon le logiciel FIT de la CTB

- Gestion de la trésorerie et des approvisionnements

Le Responsable administratif et financier vise, pour la CTB et a accès aux éléments d'information et aux documents de la gestion de l'intervention ; il est invité à toutes les réunions concernant l'intervention.

En cas de besoin, le Responsable administratif et financier est également chargé d'assister les entités responsables de la mise en oeuvre pour la gestion administrative et financière.

Profil

Le Responsable Administratif et Financier aura une formation de comptable finances (DUTS) bac +4 ou BTS en comptabilité finances, aura de l'expérience avec le système SYSCOA et une expérience administrative en projets de la coopération au développement.

7.6. Termes de référence indicatifs – Contrats prestataires de Services / consultants

7.6.1. *Consultant d'appui au démarrage la mise en place du projet*

Un consultant externe sera recruté avant la mise en route du projet, afin de mettre en place tous les éléments institutionnels et administratifs de la mise en oeuvre du projet. Ce consultant aura les tâches suivantes :

- Examen de la question de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée des investissements et équipements publics (surtout périmètres irrigués) aux communes et déterminer le type de gestion et les conditions.
- Préparation de la Convention de mise en oeuvre qui détaillera les conditions de la délégation de maîtrise d'ouvrage, établissant clairement les responsabilités respectives, les mécanismes de décision et de suivi et le contrôle technique et financier. La Délégation de maîtrise d'ouvrage sera soumise à des règles précises quant aux passations de marchés, décaissements, dépenses courantes etc. Un seuil de non-objection au-delà duquel toute passation de marchés nécessitera un avis de non-objection de la part de l'ordonnateur et du co-ordonnateur sera un préalable (via tranches spécifiées dans le contrat).
- Proposition de Manuel d'opération du projet qui servira de point de départ pour la mise en place de la Cellule d'Appui et de Coordination.

Le consultant sera recruté par la CTB.

7.6.2. *Prestataire spécialisé en recherche développement et planification participative*

Le prestataire international spécialisé en recherche-développement et planification et évaluation participative, externe aux autres acteurs du projet, interviendra au démarrage pour la réalisation du diagnostic de base du projet et ensuite de manière annuelle pour planifier, organiser et faciliter avec tous les acteurs, la réalisation du diagnostic de base (et l'élaboration de la ligne de base correspondante), et par la suite, après chaque campagne, l'évaluation participative et la révision de la planification des activités au niveau des groupements et organisations de bénéficiaires, des institutions d'appui et collectivités locales, et des instances de concertation locale.

L'établissement d'une ligne de base décrivant la situation exacte de la filière blé au départ du projet est fondamental pour assurer le suivi et l'évaluation, en raison de la faiblesse actuelle des données statistiques et du suivi des activités productives et de transformation.

La ligne de base sera établie au terme d'un processus de diagnostic participatif qui sera organisé sous la responsabilité et facilitation du prestataire spécialisé en recherche développement et planification participative, de préférence a la fin de la campagne de production 2007-2008. Ce diagnostic, à entreprendre dans toutes les communes concernées

avec la participation active de tous les partenaires du projet, devra inclure les activités et données fondamentales suivantes :

- Inventaire de tous les périmètres où se met en oeuvre la production de blé en contre-saison (encadrés ou artisanaux) et caractérisation des producteurs, itinéraires techniques, niveaux de productivité, quantités commercialisées et contraintes de production;
- Inventaire de tous les groupements, légalisés ou non, correspondant à ces périmètres et caractérisation de leur situation organisationnelle, légale, financière et de gestion et des principales contraintes rencontrées à ces niveaux;
- Caractérisation des filières de fourniture d'intrants et de commercialisation de blé de chaque groupement et organisation de second niveau, et identification des acteurs, de leur rôle et des principales contraintes rencontrées;
- Synthèse participative, au niveau de chaque commune et avec participation des groupements et des institutions et collectivités, avec discussion des expériences passées et priorisation des thèmes d'intervention proposés;
- Inventaire des groupements, formels et informels, de transformation artisanale de blé au niveau de Tombouctou et des chef lieux de cercle et principales agglomérations, et caractérisation des transformatrices, des processus techniques, des niveaux de productivité, des quantités commercialisées et des contraintes de production;
- Inventaire de tous les groupements de transformatrices, légalisés ou non, et caractérisation de leur situation organisationnelle, légale, financière et de gestion et des principales contraintes rencontrées;
- Synthèse participative, au niveau de chaque ville et avec participation des groupements de femmes et des institutions et collectivités, avec discussion des expériences passées et priorisation des thèmes d'intervention proposés;
- Présentation et synthèse du diagnostic au niveau de la Table Régionale de Concertation de la Filière Blé.

La ligne de base sera établie par la Cellule d'Appui et Coordination sur base des informations fournies par le diagnostic.

Le prestataire spécialisé en recherche développement et planification participative, organisera et facilitera un processus d'évaluation participative avec tous les bénéficiaires et partenaires du projet, afin de dégager les résultats de la campagne en relation avec les principaux indicateurs :

- Evolution des indicateurs de performance productive et de gestion administrative et commerciale de chaque groupement de production et de transformation, en comparaison avec la planification et analyse participative avec propositions correctives pour la campagne suivante;
- Evolution des indicateurs de performance de gestion des structures de second niveau, et analyse participative avec propositions correctives pour la campagne suivante;
- Evolution des indicateurs de performance de gestion des structures d'appui à la filière, et analyse participative avec propositions correctives pour la campagne suivante;
- Synthèse participative au niveau de chaque cercle avec proposition de bonnes pratiques, échanges d'expériences et priorités pour la planification de la prochaine campagne.

Le rapport d'évaluation participative servira de référence pour les rapports annuels d'activités et pour l'élaboration des plans annuels d'activités du projet.

Le prestataire sera une ONG ou un bureau d'études spécialisé, avec une expérience internationale en matière de gestion participative de projets en milieu paysans et de méthodologies de développement de filières, démontrée par le développement d'outils méthodologiques validés et la gestion de projets ou de services d'appui. Le prestataire sera recruté directement par la CTB en suivant les procédures correspondantes.

Les termes de référence et le choix du prestataire seront soumis à l'avis de non objection du Ministère de l'Agriculture.

7.6.3. Prestataire d'appui aux groupements de producteurs

Le développement de la composante d'appui aux producteurs, outre le rôle quotidien des agents régionaux et locaux du Ministère de l'Agriculture et des animateurs de la Chambre d'Agriculture, devra compter sur les services d'un prestataire spécialisé en développement agricole et irrigation, dont les fonctions principales seront les suivantes :

- accompagner et de former les agents de terrain des Directions régionales et de la Chambre d'Agriculture et ses délégations ;
- accompagner la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de périmètres irrigués villageois ;
- planifier, mettre en oeuvre et assurer le suivi du programme de recherche en milieu paysan ;
- assurer les formations techniques et de gestion des groupements et organisations bénéficiaires ;
- accompagner le processus de sélection et de mise en oeuvre des différents micro-projets liés à la production et commercialisation de blé ;
- accompagner la gestion et d'autres activités spécifiques du projet. détaillées dans les termes de référence.

Le prestataire sera une ONG ou un bureau d'études spécialisé, avec une expérience nationale en matière de gestion participative de projets en milieu paysans et de méthodologies de développement de filières, démontrée par la gestion de projets ou de services d'appui. Le prestataire sera recruté sur appel à candidatures par le DRA en suivant les procédures correspondantes.

Les termes de référence et le choix du prestataire seront soumis à l'avis de non objection de la CTB.

7.6.4. Prestataire d'appui aux groupements de transformatrices

Le développement de la composante d'appui aux transformatrices, pour lesquelles il n'existe pas de structure d'appui permanente dans la région, se fera au moyen d'un prestataire

spécialisé en développement de petites entreprises féminines, chargé de planifier et mettre en oeuvre les plans de développement technique et commercial des groupements, d'assurer les formations techniques et de gestion, l'accompagnement à la gestion et d'autres activités spécifiques du projet. Dans la mesure des possibilités institutionnelles, le prestataire devra appuyer le personnel de la Direction Régionale de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

devra compter sur les services d'un prestataire spécialisé en développement agricole et irrigation, dont les fonctions principales seront les suivantes :

- accompagner et de former les agents de terrain de la Direction Régionale de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et de la Chambre d'Agriculture et ses délégations ;
- planifier, mettre en oeuvre et assurer le suivi du programme de recherche en transformation artisanale ;
- assurer les formations techniques et de gestion des groupements et organisations bénéficiaires ;
- accompagner le processus de sélection et de mise en oeuvre des différents micro-projets liés à la transformation artisanale de blé ;
- accompagner la gestion et d'autres activités spécifiques du projet détaillées dans les termes de référence.

Le prestataire sera une ONG ou un bureau d'études spécialisé, avec une expérience nationale en matière de développement de petites entreprises féminines, et des micro projets et de la micro finance démontrée par la gestion de projets ou de services d'appui. Le prestataire sera recruté sur appel à candidatures par le DRA en suivant les procédures correspondantes.

Les termes de référence et le choix du prestataire seront soumis à l'avis de non objection de la CTB.

7.7. Critères d'éligibilité pour les micro-projets : principes de base

La Cellule d'Appui et de Coordination sera chargée de préparer un règlement pour déterminer les critères d'éligibilité pour les micro-projets à présenter par les groupements de bénéficiaires. Ce règlement cherchera en particulier à harmoniser les approches en la matière avec les intervenants déjà en place tels que PASAOP (microprojets de formation gérés par la Chambre d'Agriculture), ADERE Nord (voir Manuel de procédures qui définit les dispositifs relatifs à la réalisation des projets d'initiative communautaires), etc.

Les critères d'éligibilité devront être clairs, éviter la contradiction avec d'autres mécanismes, et appliquer les principes suivants :

- Projets contribuant aux objectifs de renforcement de la filière blé ;
- Projets de petits investissements de caractère expérimental ou pilote ;
- Projets de formation ;
- Projets d'échanges d'expériences ;
- Projet d'appui organisationnel et de gestion ;
- Exclusion des investissements à rentabilité définie déjà couverts par des mécanismes de crédit.

Un mécanisme d'appel à propositions, accompagnement par les prestataires d'appui, sélection au niveau des instances locales de concertation, financement, exécution et suivi sera mis en place par la Cellule.